PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

SANEF

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 63 607 199,38 euros.
Siège social : 100, avenue de Suffren, 75015 Paris.
632 050 019 RCS Paris.
Documents comptables annuels non vérifiés par les commissaires aux comptes

A – Comptes sociaux arrêtés par le conseil d'administration dans sa séance du 23 février 2006

I. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)

	Notes	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires	(3.1.1)	868 783	804 943	780 890
Charges d'exploitation		- 482 588	- 446 814	- 426 769
Achats et charges externes	(3.1.2)	- 97 765	- 92 155	- 90 042
Charges de personnel	(3.1.3)	- 110 286	- 102 146	- 96 822
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	(3.1.4)	11 279	8 971	9 111
Impôts et taxes	(3.1.5)	- 97 092	- 92 566	- 88 913
Dotations aux amortissements et aux provisions	(3.1.6)	- 188 724	- 168 918	- 160 103
Résultat d'exploitation		386 195	358 129	354 120
Résultat financier	(3.1.7)	- 153 840	- 161 262	- 173 081
Résultat courant		232 355	196 867	181 040
Résultat exceptionnel	(3.1.8)	- 24 730	13 105	- 41 289
Participation des salariés	(3.1.9)	- 3 985	- 5 220	- 2 384
Impôt sur les résultats		- 71 859	- 56 151	- 18 695
Résultat net		131 781	148 601	118 672

II. – Bilan au 31 décembre 2005

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2005	2004	2003
Immobilisations incorporelles	(3.2.1)	5 259	3 617	3 683
Immobilisations corporelles :	(3.2.2)			
Domaine concédé		5 725 849	5 644 476	5 478 417
Amortissements		- 2 191 650	- 2 017 902	- 1 862 367
Immobilisations financières	(3.2.3)	619 383	294 954	287 903
Total actif immobilisé		4 158 841	3 925 145	3 907 636
Stocks et en-cours	(3.2.4)	3 158	5 674	4 848
Clients et comptes rattachés	(3.2.5)	58 926	61 223	57 947

Autres créances et comptes de régularisation	(3.2.6)	38 036	35 129	55 763
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(3.2.7)	883 828	333 457	141 228
Total actif circulant		983 948	435 483	259 786
Total de l'actif		5 142 789	4 360 628	4 167 422

Passif	Notes	2005	2004	2003
Capital		63 607	48 322	48 322
Primes et réserves		1 457 617	6 287	6 287
Report à nouveau			595 218	493 282
Résultat		131 781	148 601	118 672
Subventions d'investissement		94 020	87 772	90 681
Capitaux propres	(3.2.8)	1 747 025	886 200	757 244
Provisions pour risques et charges	(3.2.9)	34 855	119 116	180 205
Emprunts et dettes financières	(3.2.10)	3 177 499	2 933 437	2 974 947
Fournisseurs et comptes rattachés	(3.2.11)	22 929	18 119	18 418
Autres dettes et comptes de régularisation	(3.2.12)	160 481	403 756	236 608
Total dettes		3 360 909	3 355 312	3 229 973
Total du passif		5 142 789	4 360 628	4 167 422

III. – Tableau des flux de trésorerie

(En millions d'euros.)

	Notes	2005	2004	2003
Résultat net		131 781	148 601	118 672
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actifs circulant)		106 115	108 949	99 778
Plus value / moins value de cession		402	- 215	55 551
Amortissement des subventions d'investissement		- 4 088	- 3 658	- 3 627
Marge brute d'autofinancement	(3.3.1)	234 210	253 677	270 374
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :				
Créances et comptes de régularisation		- 1 462	16 377	9 348
Stock et en-cours		2 517	- 826	301
Dettes d'exploitation et autres dettes		- 139 132	153 685	- 17 268
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(3.3.2)	- 138 077	169 236	- 7 619
Flux net de trésorerie généré par l'activité		96 133	422 913	262 755
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3.3.3)	- 117 948	- 173 672	- 190 705
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		291	424	468
Variation nette des autres immobilisations financières		- 390 262	- 4 240	
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		- 507 919	- 177 488	- 190 237
Dividendes versés aux actionnaires		- 138 908	- 16 737	
Augmentation de capital		861 727		
Subvention d'investissement reçues		10 336	748	6 600
Emission d'emprunts		314 809		220 000
Remboursement d'emprunts		- 137 205	- 107 934	- 182 177
Autres variations		- 633		- 297

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		910 126	- 123 923	44 126
Variation de trésorerie		498 340	121 502	116 644
Trésorerie d'ouverture		262 730	141 228	24 584
Trésorerie de clôture (1)		761 070	262 730	141 228

(1) Trésorerie de clôture :

Valeurs mobilières de placement et disponibilités		**883 828**	**333 457**	**141 228**
Compte courant SAPN		- 122 758	- 70 727	
Trésorerie de clôture		761 070	262 730	141 228

IV. – Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. Présentation de la société et faits marquants.

1.1 Contrat de concession. – La société Sanef est titulaire d'une convention avec l'État français lui octroyant la concession de 1393 kilomètres d'autoroutes dont 1 374 sont en service au 31 décembre 2005. La société Sanef a signé fin 2004 un nouveau cahier des charges destiné à construire l'équilibre à long terme de la concession suite à la réforme mise en oeuvre par l'ordonnance du 28 mars 2001, qui s'est notamment traduite par l'abandon de la garantie de l'État et le report de l'échéance de la concession jusqu'en 2028. La société Sanef a également signé fin 2004 le contrat d'entreprise 2004-2008 qui assurera à la société les évolutions tarifaires lui permettant la mise en [U+x009c]uvre des opérations programmées. Dans le cadre du processus de privatisation de la société (Cf 1.4) l'État français a annoncé vouloir procéder à des ajustements du contrat de concession au moyen d'un avenant qui devra être approuvé par le Conseil d'Administration de Sanef.

1.2 Ouverture du capital de Sanef. – La société Sanef a fait l'objet d'une introduction en Bourse, et sa première cotation s'est déroulée le 24 mars 2005. Le montant levé au cours de cette opération, avant imputation des frais sur la prime d'émission est de 884 603 milliers d'euros, (dont 489 493 milliers d'euros provenant de l'offre à prix ouvert, 347 716 milliers d'euros du placement global garanti, 20 625 milliers d'euros de l'option de surallocation et 26 769 milliers d'euros de l'offre réservée aux salariés).

1.3 Plan de recapitalisation de SAPN. – La filiale de Sanef, SAPN, a fait l'objet d'un plan de refinancement, présenté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de SAPN du 23 octobre 2001, qui s'est notamment traduit en 2002, 2003 et 2004 par les opérations suivantes :
a) Une convention signée le 31 janvier 2002 en définissant le plan de subventions exceptionnelles, réparties sur la période 2002 à 2006, et les modalités de son ajustement ;
b) L'augmentation de capital qui a été décidée le 11 juin 2002 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de SAPN et a été souscrite par Sanef pour un total de 243 998 milliers d'euros. Elle a été précédée d'une première réduction de capital de 21 507 milliers d'euros par apurement d'une partie des pertes du passé figurant en report à nouveau. Le capital a été appelé et libéré en septembre 2002 pour 179 823 milliers d'euros, dont 99 549 milliers d'euros par compensation de la créance liquide de Sanef vis-à-vis de SAPN et 80 274 milliers d'euros en numéraire. Le solde de 64 175 milliers d'euros étant libérable dans les cinq ans. A l'issue de l'augmentation, une deuxième réduction par apurement des pertes a ramené le capital social de SAPN à 5 millions d'euros ;
c) En conséquence de la convention du 31 janvier 2002, le 30 décembre 2002, Sanef a versé à SAPN une première subvention de 27 914 milliers d'euros et a provisionné le solde du plan de subventions, soit une provision de 212 000 milliers d'euros correspondant à la dette conditionnée actualisée à fin décembre 2002. Le 31 décembre 2003, Sanef a versé à SAPN une deuxième subvention de 52 200 milliers d'euros. La provision de 212 000 milliers d'euros existante fin 2002 a été ramenée à 148 700 milliers d'euros. Le 31 décembre 2004, Sanef a versé à SAPN une troisième subvention de 53 700 milliers d'euros. La provision a été ramenée à 86 900 milliers d'euros, correspondant au solde de subventions à verser en 2005 (44 900 milliers d'euros) et en 2006 (42 000 milliers d'euros).
En outre le plan de refinancement prévoit également une augmentation de capital de 23 000 milliers d'euros à l'issue du plan en 2006. Le 30 juin 2005, Sanef et SAPN ont signé un avenant de résiliation de la Convention du 31 janvier 2002, dont le but est de faire évoluer le soutien apporté à la SAPN en procédant, dans le cadre de l'ouverture du capital de SANEF, à une recapitalisation de la SAPN à hauteur de 315 millions d'euros. Cette opération a eu lieu en septembre 2005 et a mis fin à la convention du 31 janvier 2002. La provision pour subvention existant dans les livres de SANEF a donc été reprise à hauteur de 86,9 millions d'euros. Cette recapitalisation s'est déroulée selon le schéma suivant :
— reprise par Sanef d'emprunts souscrits par la SAPN auprès de la caisse nationale des autoroutes pour une valeur faciale de 314 808 788 euros, auxquels s'ajoutent 10 447 059 euros d'intérêts courus non échus ;
— constatation d'une créance en compte courant à l'encontre de la SAPN d'un montant correspondant à la valeur actualisée de ces emprunts soit 360 925 065 euros, dont 10 447 059 euros d'intérêts courus non échus ;
— capitalisation d'une partie de ce compte courant soit 315 000 000 d'euros ;
d) Les deux sociétés SANEF et SAPN ont signé le 30 juin 2005 un accord portant avenant à la convention d'intégration fiscale. Cet accord prévoit d'anticiper le retour de SAPN à une situation bénéficiaire par le biais de la constatation dans les livres de SAPN d'une créance sur sa mère égale au montant actualisé de la charge fiscale future afférente aux résultats bénéficiaires, calculée comme en l'absence d'intégration fiscale, soit 104,2 millions d'euros. Sanef a donc enregistré une charge exceptionnelle de ce montant.

1.4 Processus de privatisation de Sanef. – L'annonce de la privatisation totale de la société le 8 juin 2005 par le Premier ministre s'est traduite par le lancement d'un appel d'offres le 18 juillet. A l'issue de l'appel d'offres, le consortium composé de la société Abertis (à 57 %) et d'investisseurs institutionnels (CDC, Predica, CNP Assurances, FFP, AXA) a été déclaré gagnant le 14 décembre. L'acte de cession de la participation de l'État à Holding d'Infrastructures de Transports (HIT) est intervenu le 3 février 2006.

2. Principes comptables.

Les comptes annuels de Sanef sont établis en conformité avec la réglementation comptable en vigueur en France et en particulier avec les règlements publiés par le Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

2.1 Immobilisations incorporelles. – Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortissables sur une durée de 3 à 5 ans.

2.2 Immobilisations corporelles du domaine concédé. – Les immobilisations inscrites au bilan de Sanef correspondent pour leur quasi totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession. Les règles régissant leur traitement comptable ainsi que leur amortissement sont les suivantes :
— les immobilisations du domaine concédé : La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes décrites dans la note *1,* de même qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute et de ses installations accessoires, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation. Les immobilisations du domaine concédé correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art) soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages). Les investissements correspondant aux immobilisations « non renouvelables » sont répartis entre les immobilisations correspondant à la construction initiale et les immobilisations complémentaires sur autoroutes en service. Les immobilisations du domaine concédé sont inscrites au bilan à leur coût de revient historique, incluant des intérêts intercalaires et certaines charges directes affectées ;
— les amortissements des immobilisations du domaine concédé : Les immobilisations « non renouvelables » font l'objet d'un amortissement dit « de caducité » calculé selon le mode linéaire sur la durée comprise entre la date de leur mise en service et la date de fin de concession. Cet amortissement, qui est classé en charges d'exploitation, n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique des constructions mais de ramener leur valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession. Les immobilisations d'exploitation « renouvelables » sont celles qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation calculé selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans. Un amortissement de caducité est également calculé sur les immobilisations d'exploitation « renouvelables » ; il a pour objet d'étaler sur la durée de la concession la moins value qui résulterait de la remise gratuite des immobilisations d'exploitation « renouvelables » au concédant en fin de concession si seul un amortissement pour dépréciation était pratiqué. Pour les immobilisations d'exploitation « renouvelables », la dotation aux amortissements de caducité est calculée sur la base nette comptable correspondant au coût d'acquisition des biens diminué du cumul de l'amortissement pour dépréciation à la clôture de l'exercice et du cumul de l'amortissement de caducité à l'ouverture de l'exercice. Dans un souci de meilleure compréhension par la communauté financière, les amortissements de caducité et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan. Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation, et au bilan ils sont présentés en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

2.3 La méthode des actifs par composants. – Depuis l'exercice 2002, la société applique les dispositions du règlement 2002-10 complété par le règlement 2003-7 du Comité de la Réglementation Comptable : à ce titre il enregistre en immobilisations et amortit linéairement sur une durée moyenne de dix ans les renouvellements des couches de roulement des chaussées. Lors de la première application de cette méthode en 2002, Sanef a procédé à un retraitement rétrospectif de cette catégorie de dépenses, ce qui a entraîné sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2002 une augmentation de la valeur nette des actifs immobilisés de 31 184 millions d'euros et une augmentation des capitaux propres de 15 094 millions d'euros, après prise en compte de l'effet d'impôt.

2.4 Subventions d'investissement. – Les subventions d'investissement, reçues pour assurer le financement d'immobilisations de construction, sont inscrites en capitaux propres. Elles sont reprises en résultat sur la durée de la concession simultanément à la comptabilisation des dotations aux amortissements de caducité sur les immobilisations de construction auxquelles elles se rapportent.

2.5 Immobilisations financières. – Les titres de participation des filiales sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée sur la base des perspectives financières ou de la situation nette comptable des filiales et participations, est inférieure au prix de revient.

2.6 Stocks. – Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au coût de revient.

2.7 Créances. – Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

2.8 Valeurs mobilières de placement. – Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.9 Emprunts. – Les primes d'émission ou de remboursement d'emprunts et les frais d'émission engagés depuis 1995 sont inscrits à l'actif en charges à répartir et sont amortis linéairement sur la durée des emprunts concernés, ceux-ci étant remboursés in fine.

2.10 Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères. – Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours de change à la clôture. Les écarts de change résultant de cette réévaluation sont enregistrés au compte d'écart de conversion et font l'objet d'une provision pour pertes et charges lorsqu'ils traduisent une perte latente.

2.11 Indemnités de fin de carrière et médailles du travail. – Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont calculées selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées mettant en [U+x009c]uvre une estimation des salaires en fin de carrière. La totalité des engagements de la société à l'égard du personnel est provisionnée au bilan et la variation de ces engagements est comptabilisée en charges de personnel.

2.12 Impôts sur les résultats. – La société Sanef ne comptabilise pas d'impôts différés dans ses comptes annuels.

2.13 Risques financiers. – La société Sanef opère exclusivement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Elle ne supporte donc pas de risque de change sur les transactions qu'elle effectue. Le financement externe de la société Sanef est libellé exclusivement en euros et il est assuré essentiellement à taux fixe : elle n'encourt pas de risque de hausse des taux d'intérêt. Toutefois la société a variabilisé une partie de sa position en taux fixe grâce à des swaps de taux d'intérêts. Ces instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'instruments de couverture, les flux d'intérêts produits par ces instruments étant enregistrés simultanément aux flux d'intérêts produits par ces emprunts.

2.14 Classement des créances et dettes. – Les créances et dettes sont classées selon leur nature à l'actif et au passif sans considération de leur date d'échéance. Sauf indication contraire, les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an.

3. Explications des postes des états de synthèse

3.1 Compte de résultat :
3.1.1 Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Péages	827 810	766 543	746 827
Chiffre d'affaires hors péage	40 973	38 400	34 063
Chiffre d'affaires	868 783	804 943	780 890

- Détail du chiffre d'affaires hors péage :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Ventes d'abonnements et de services télématiques	9 345	8 591	7 370
Redevances des installations commerciales (a)	14 614	14 546	14 007
Ventes de carburants et services divers	1 856	1 183	1 097
Services Télécom (b)	10 509	7 970	8 931
Prestations d'ingénierie et ventes de systèmes (c)	4 649	6 110	2 658
Chiffre d'affaires hors péage	40 973	38 400	34 063

a) Redevances des installations commerciales : Il s'agit des redevances reçues des tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.
b) Services télécoms : Ils correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunication. Ils comprennent en 2005 une indemnité de résiliation à hauteur de 2 500 milliers d'euros, perçue au cours du premier semestre.
c) Prestations d'ingénierie et ventes de systèmes : Les services d'ingénierie portent essentiellement sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et du conseil ou de la vente de systèmes de péage.

3.1.2 Achats et charges externes : Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Energie, fournitures et pièces détachées	- 18 906	- 13 673	- 14 049
Entretien sur infrastructures	- 9 563	- 13 355	- 17 192
Entretien courant	- 10 369	- 12 584	- 9 067
Redevance domaniale	- 24 153	- 23 807	- 23 467
Autres charges et prestations externes	- 34 774	- 28 736	- 26 267
Achats et charges externes	- 97 765	- 92 155	- 90 042

La redevance domaniale instituée par le décret n° 97-606 du 31 mai 1997 est due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour l'occupation du domaine public.

3.1.3 Charges de personnel :

a) Analyse des charges : Les charges de personnel de la société Sanef se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Salaires et traitements	- 73 414	- 68 108	- 64 771
Charges sociales et engagements sociaux différés	- 34 192	- 30 809	- 29 325
Intéressement et abondement plan d'épargne – hors O.R.S)	- 2 680	- 3 229	- 2 727
Charges de personnel	- 110 286	- 102 146	- 96 822

L'abondement consenti par Sanef en 2005 à ses salariés, dans le cadre de son ouverture du capital, a été enregistré en charges exceptionnelles.

b) Effectifs moyens pondérés :

	2005	2004	2003
Cadres	256	242	224

Agent de maîtrise	643	596	589
Employés	1 547	1 557	1 619
Effectifs	2 446	2 395	2 432

Les informations détaillées ci-dessus concernent les effectifs moyens pondérés de la société *(indice bilan social : 114.2)*.

3.1.4 Autres produits et charges (nets) d'exploitation : Ce poste, présenté en déduction des charges d'exploitation, comprend principalement des transferts de charges et des remboursements reçus dans le cadre de sinistres.

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Transfert de charges et production immobilisée	7 030	3 514	3 299
Remboursement de sinistres	4 522	3 881	4 211
Autres	- 273	1 576	1 601
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	11 279	8 971	9 111

En 2005, le poste « *Autres* » comprend un montant de 1 818 milliers d'euros de pertes sur créances irrécouvrables constatées sur l'activité télécoms.

3.1.5 Impôts et taxes :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Taxe d'aménagement du territoire	- 70 037	- 67 377	- 65 862
Taxe professionnelle	- 21 334	- 20 523	- 19 551
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	- 2 542	- 2 268	- 1 689
Autres impôts et taxes	- 3 179	- 2 398	- 1 811
Impôts et taxes	- 97 092	- 92 566	- 88 913

La taxe d'aménagement du territoire s'élève à 6,86 euros par millier de kilomètres parcourus.

3.1.6 Dotations aux amortissements et aux provisions :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Amortissement pour dépréciation des chaussées	- 19 675	- 16 033	- 13 655
Amortissement pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles – autres que chaussées)	- 24 482	- 20 259	- 19 098
Amortissement de caducité des immobilisations	- 145 066	- 132 005	- 131 610
Amortissement de caducité des immobilisations non renouvelables	- 144 301	- 131 156	- 130 726
Amortissement de caducité des immobilisations renouvelables	- 765	- 849	- 884
Dotations nettes aux provisions	499	- 621	4 260
Dotations aux provisions d'exploitation	- 2 188	- 1 705	- 1 990
Reprises de provisions d'exploitation	2 687	1 084	6 250
Dotations aux amortissements et provisions	- 188 724	- 168 918	- 160 103

La reprise de provision d'exploitation de l'exercice 2005 porte sur des créances devenues irrécouvrables et trouve sa contrepartie, la même année, en « *Autres charges d'exploitation* ».

3.1.7 Résultat financier :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Intérêts des emprunts	- 183 363	- 172 282	- 186 046
Intérêts intercalaires immobilisés	284	6 897	5 752
Amortissement des frais d'émission et des primes sur emprunts	- 1 131	- 1 216	- 1 274
Autres produits et charges (1)	30 370	5 339	8 487
Résultat financier	- 153 840	- 161 262	- 173 081

(1) 2005 : suit l'évolution du poste valeurs mobilières de placements (Cf. 3.2.7) liée à l'augmentation du capital.
3.1.8 Résultat exceptionnel :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Plus-values et moins values de cession d'immobilisations	- 401	215	- 55 551
Subventions accordées dans le cadre de la recapitalisation de SAPN (1)	- 104 200	- 53 700	- 52 200
Dotations et reprises aux provisions pour risques et charges (1)	85 566	62 427	63 300
Amortissement des subventions d'investissement	4 088	3 658	3 627
Autres (2)	- 9 783	505	- 465
Résultat exceptionnel	- 24 730	13 105	- 41 289

(1) Cf. plan de recapitalisation de SAPN et Avenant à la convention d'intégration fiscale (Faits marquants).
(2) L'abondement du PEE versé dans le cadre de l'opération de souscription des salariés à l'ouverture du capital a été enregistré, en 2005, en charges exceptionnelles pour un montant de 5 645 milliers d'euros, ainsi que les frais liés à l'opération de privatisation de la société pour un montant de 4 625 milliers d'euros.

3.1.9 Participation des salariés :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Participation des salariés	- 3 985	- 5 220	- 2 384

Sanef a conclu un accord dérogatoire applicable dès l'exercice 2002.

3.1.10 Impôt sur les résultats :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Impôts sur les résultats	- 71 859	- 56 151	- 18 695

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Charge d'impôt relative aux opérations de l'exercice	- 71 873	- 56 202	- 21 610
Produit de l'intégration fiscale	14	51	2 915
Total	- 71 859	- 56 151	- 18 695

Les impôts différés ne sont pas comptabilisés : le montant net des impôts différés passif au 31 décembre 2005 est de 64 545 milliers d'euros. Il était de 76 924 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2004. Ils proviennent principalement des intérêts intercalaires immobilisés qui seront réintégrés linéairement sur la durée restant à courir de la concession.

3.2 Bilan :
3.2.1 Immobilisations incorporelles :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Immobilisations incorporelles	12 520	10 384	9 457
Amortissement immobilisations incorporelles	- 7 261	- 6 767	- 5 774
Immobilisations incorporelles	5 259	3 617	3 683

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels amortis sur une période de 3 à 5 ans.
Les variations s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2003	Acquisitions	Cessions	Autres	2004
Immobilisations incorporelles	9 457	1 231	- 304		10 384
Amortissement immobilisations incorporelles	- 5 774	- 1 285	292		- 6 767
Immobilisations incorporelles	3 683	- 54	- 12		3 617

(en milliers d'euros)	2004	Acquisitions	Cessions	Autres	2005
Immobilisations incorporelles	10 384	3 464	- 1 298	- 30	12 520
Amortissement immobilisations incorporelles	- 6 767	- 1 636	1 142		- 7 261
Immobilisations incorporelles	3 617	1 828	- 156	- 30	5 259

3.2.2 Immobilisations corporelles (en milliers d'euros) :

Valeurs brutes	2003	Acquisitions ou virement	Cessions et sorties	Mises en service	2004
Immobilisations de constructions en service	4 901 840		- 1 102	10 909	4 911 647
Immobilisations de construction – Chaussées renouvelables	158 251	25 816	- 8 044	68	176 091
Immobilisations d'exploitation en service	198 210	6 704	- 2 508	10 820	213 226
Immobilisations en cours	220 115	145 194		- 21 797	343 512
Immobilisations corporelles	5 478 416	177 714	- 11 654	0	5 644 476

Valeurs brutes	2004	Acquisitions ou virement	Cessions et sorties	Mises en service	2005
Immobilisations de constructions en service	4 911 647	- 165	- 83	313 900	5 225 299
Immobilisations de construction – Chaussées renouvelables	176 091	29 316	- 3 941	13 159	214 625
Immobilisations d'exploitation en service	213 226	19 083	- 10 351	16 510	238 468
Immobilisations en cours	343 512	47 514		- 343 569	47 457
Immobilisations corporelles	5 644 476	95 748	- 14 375	0	5 725 849

Amortissements	2003	Dotations	Reprises et cessions	2004
Amortissements pour dépréciation des immobilisations d'exploitation	128 493	18 954	- 3 413	144 034
Amortissements pour dépréciation – Chaussées renouvelables	53 200	16 033	- 8 044	61 189
Amortissement de caducité des immobilisations non renouvelables	1 632 868	131 156		1 764 024
Amortissement de caducité des immobilisations d'exploitation	47 806	849		48 655
Immobilisations corporelles	1 862 367	166 992	- 11 457	2 017 902

Amortissements	2004	Dotations	Reprises et cessions	2005
Amortissements pour dépréciation des immobilisations d'exploitation	144 034	22 845	- 9 892	156 987

Amortissements pour dépréciation – Chaussées renouvelables	61 189	19 675	- 3 941	76 923
Amortissement de caducité des immobilisations non renouvelables	1 764 024	144 301	- 5	1 908 320
Amortissement de caducité des immobilisations d'exploitation	48 655	765		49 420
Immobilisations corporelles	2 017 902	187 586	- 13 838	2 191 650

3.2.3 Immobilisations financières :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Participations	609 595	292 529	285 237
Créances rattachées à des participations	7 343	589	589
Dépréciation	- 502	- 502	–
Prêts	2 870	2 292	2 038
Autres immobilisations financières	77	46	39
Immobilisations financières	619 383	294 954	287 903

Au 31 décembre 2005 le poste « *Participations* » comprend 599 909 milliers d'euros de participation chez SAPN. La progression du poste résulte de l'acquisition en 2005, de titres de la société ALIS pour un montant de 2 030 milliers d'euros, de la souscription à l'augmentation du capital de SAPN en octobre 2005 pour 315 000 milliers d'euros, et de la création des filiales Eurotoll et Sanef d.o.o. (Croatie) pour respectivement 40 milliers d'euros et 3 milliers d'euros. Le montant des « *Prêts* » correspond en particulier, à l'investissement obligatoire dans l'effort de construction pour 2 035 milliers d'euros et à des prêts aux salariés consentis dans le cadre de l'opération de souscription à l'ouverture du capital pour 541 milliers d'euros.
Les *« Autres immobilisations financières »* correspondent à des dépôts et cautionnements.
L'avance consentie au GIE SC Autoroutes a été dépréciée à concurrence de 502 milliers d'euros sur l'exercice 2004.

3.2.4 Stocks :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Stocks et en-cours	3 158	5 674	4 848
Dépréciation des stocks			
Stocks et en-cours nets	3 158	5 674	4 848

Les stocks sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins), des fournitures informatiques et de bureau.

3.2.5 Clients et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Clients – Péages (abonnés,…)	39 620	34 640	33 647
Clients – Activités annexes	22 364	30 610	27 771
Dépréciation créances douteuses	- 3 058	- 4 027	- 3 471
Créances clients et comptes rattachés	58 926	61 223	57 947

Les clients « *Activités annexes* » comprennent les produits à recevoir sur les installations commerciales soit 16 171 milliers d'euros au 31décembre 2005 et 15 971 milliers d'euros au 31 décembre 2004. Au 31 décembre 2005 les dépréciations concernent essentiellement les clients abonnés TIS et CAPLIS pour 1 660 milliers d'euros et un litige avec France Télécom pour 860 milliers d'euros. Les dépréciations concernant les clients « télécoms » résiliés existant fin 2004, ont fait l'objet de reprises de provisions en 2005, les créances étant devenues irrécouvrables.

3.2.6 Autres créances et comptes de régularisation :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
État et autres organismes publics	7 321	10 349	23 847
Autres créances et produits à recevoir	11 157	5 688	11 935
Charges constatées d'avance	13 566	12 249	12 157
Charges à répartir	4 845	6 000	7 239

Effet d'indexation d'emprunts	1 147	843	585
Autres créances et comptes rattachés	38 036	35 129	55 763

En 2005 les « *Autres créances* » comprennent 6 726 milliers d'euros de produits nets à recevoir sur opérations de swaps. Au 31 décembre les « *Charges constatées d'avance »* correspondent pour l'essentiel à la quote-part de redevance domaniale relative au 1er semestre de l'exercice suivant. Les « *Charges à répartir »* sont principalement constituées du montant non amorti des primes d'émission et de remboursement d'emprunts.

3.2.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Valeurs mobilières de placement	862 106	315 436	117 678
Disponibilités	21 722	18 021	23 550
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	883 828	333 457	141 228

Les « *Valeurs mobilières de placement »* comprennent principalement des SICAV de trésorerie, des bons de caisse et des certificats de dépôt négociables. Au 31 décembre 2005 les produits latents sur ces valeurs s'élèvent à 193 milliers d'euros. Il n'y avait pas de produits latents au 31 décembre 2004. La société ne détient pas d'actions propres.

3.2.8 Capitaux propres : Le capital social de la société Sanef s'élève à 63 607 199 euros divisé en 91 791 893 actions de même montant.

(en milliers d'euros)	2004	Affectation selon AG 02/03/2005	Dividendes selon AG 02/03/2005	Taxe sur la réserve de plus value LT	Augmentation de capital selon AG 02/03/2005	Imputation des frais d'émission	Subventions reçues moins reprise	Résultat 2005	2005
Capital	48 322				15 285				63 607
Primes d'émission					869 317	- 22 875			846 442
Réserve légale et plus-value LT	6 287	- 1 431		- 24					4 832
Autres réserves		706 343	- 100 000						606 343
Report à nouveau	595 218	- 595 218							
Résultat 2004	148 601	- 109 694	- 38 907						
Résultat 2005								131 781	131 781
Subventions d'investissements	87 772						6 248		94 020
	886 200	0	- 138 907	- 24	884 602	- 22 875	6 248	131 781	1 747 025

Au 31 décembre 2005, comme en 2004, il n'existe aucun instrument de dilution. L'Assemblée Générale mixte du 11 janvier 2005 a décidé la division par 22 de la valeur nominale des actions et d'en accroître corrélativement le nombre qui passe ainsi de 3 169 733 à 69 734 126. L'introduction en bourse de la société a donné lieu à une augmentation de capital dont le montant est détaillé dans le tableau ci-dessous.

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant du capital	Primes d'émission
A l'ouverture	3 169 733	15,24	48 322	
AGE du 11 janvier 2005 (division du nominal de l'action par 22	66 564 393	0,69295		
AGE du 2 mars 2005 :				
1ère augmentation de capital (PGG)	8 480 880	0,69295	5 877	341 839
2e augmentation de capital (OPO)	12 237 330	0,69295	8 480	481 013
Offre réservée aux salariés (ORS)	836 523	0,69295	580	26 189
« Greenshoe »	503 034	0,69295	348	20 276
Imputation des frais d'émission (nets d'impôts)				- 22 875

Au 31 décembre 2005	91 791 893	0,69295	63 607	846 442

Sur l'exercice 2005, les subventions d'investissement augmentent de 10 337 milliers d'euros et font l'objet d'une reprise de 4 088 milliers d'euros.

3.2.9 Provisions pour risques et charges :

(en milliers d'euros)	2003	Dotation	Reprise (provisions utilisées)	Reprise (provisions non utilisées)	Autres	2004
Retraites et engagements assimilés	9 085	1 086				10 171
Engagements de retraites	8 119	492				8 611
Médailles du travail	966	594				1 560
Litiges	1 308	88	- 715			681
Impôts (litige ARD	20 340					20 340
Soutien SAPN (voir 1.3. c-d)	148 700		- 53 700	- 8 100		86 900
Indexation	585	259				844
Indemnités de résiliation	180					180
Abondement	7			- 7		0
Provisions pour risques et charges	180 205	1 433	- 54 415	- 8 107		119 116

(en milliers d'euros)	2004	Dotation	Reprise (provisions utilisées)	Reprise (provisions non utilisées)	Autres	2005
Retraites et engagements assimilés	10 171	2 182		- 1 000		11 353
Engagements de retraites	8 611	2 100				10 711
Médailles du travail	1 560	82		- 1 000		642
Litiges	681	1 576	- 41	- 202		2 014
Impôts – litige ARD)	20 340					20 340
Soutien SAPN	86 900			- 86 900		0
Indexation	844	304				1 147
Indemnités de résiliation	180		- 133	- 47		0
Abondement	0					0
Provisions pour risques et charges	119 116	4 062	- 174	- 88 149		34 855

Provisions pour retraites et engagements assimilés : En ce qui concerne le régime général, les principales hypothèses d'évaluation retenues par le groupe sont :
— taux d'actualisation : 4,00 % au 31 décembre 2005 contre 4,75 % au 31 décembre 2004 (taux de rendement des obligations émises par les sociétés de 1ère catégorie) ;
— taux moyen de revalorisation des rémunérations : 3,10 % au 31 décembre 2005 contre 3,50 % au 31 décembre 2004.
Le montant de l'engagement au 31 décembre 2005 au titre des indemnités de fin de carrière est de 8 901 milliers d'euros. En novembre 2005, Sanef a souscrit auprès de la Société d'Assurance Vie SOGECAP un contrat de retraite supplémentaire à prestations définies. Les hypothèses d'évaluation retenues au 31 décembre 2005 sont :
— taux d'actualisation : 4,00 % ;
— taux moyen de revalorisation des rémunérations : 3,00 %.
Le montant de l'engagement au 31 décembre 2005 au titre du contrat de retraite supplémentaire est de 21 milliers d'euros :
— Montant des droits acquis : 321 ;
— Juste valeur du fonds de couverture : 300 ;
— Provision au bilan : 21.
La société fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2002, 2003 et 2004. Compte tenu des propositions de redressement adressées par l'administration au mois de décembre 2005, la société a estimé que le montant provisionné au 31 décembre 2004 demeurait une estimation adéquate du risque fiscal encouru.

3.2.10 Emprunts et dettes financières :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Emprunts CNA à taux fixe	2 664 516	2 486 912	2 594 845

Emprunts CNA à taux variable ou révisable	278 617	278 313	278 055
Avances des collectivités territoriales	701	1 334	1 334
Autres	134 984	81 426	9 225
Sous-total	3 078 818	2 847 985	2 883 459
Intérêts courus	98 681	85 452	91 488
Total Emprunts et dettes financières	3 177 499	2 933 437	2 974 947

Il n'a été souscrit à aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice 2005 ; le montant des emprunts remboursés sur cette période est de 137 204 milliers d'euros. L'augmentation du poste Emprunts CNA à taux fixe résulte de la reprise de certains emprunts de la SAPN pour 314 809 milliers d'euros (Cf. faits marquants : plan de recapitalisation de la SAPN).

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Emprunts et dettes financières	3 177 499	2 933 437	2 974 947
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	883 828	333 455	141 228
Endettement net	2 293 671	2 599 982	2 833 719
Variation	- 306 311	- 233 737	

- Emprunts CNA : Ces emprunts ont été souscrits par Sanef auprès de la caisse nationale des autoroutes (CNA), établissement public à caractère administratif, dans le cadre d'une convention conclue entre la CNA et les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes (SEMCA). Cette convention prévoit la mise à la disposition des SEMCA de fonds levés par la CNA, soit dans le cadre de son programme d'émission obligataire, soit auprès de la BEI ou de la CDC. Les prêts consentis par la CNA aux SEMCA sont assortis des mêmes conditions et des mêmes échéances que les emprunts souscrits par la CNA pour les financer. Les conditions d'emprunts accordés à Sanef reflètent également une opération d'échange (« swap ») effectuées par la CNA. Cette opération d'échange a pour effet de convertir en euros un emprunt en Livre Sterling (capital restant dû identique à fin décembre 2005, décembre 2004 et 2003 : 12 067 milliers d'euros) et de réduire le taux fixe de cet emprunt. Les emprunts CNA taux fixes portent intérêts à des taux nominaux compris entre 4,38 % et 13,96 %, le taux nominal moyen de l'encours d'emprunts à taux fixes étant de 6,57 % au 31 décembre 2005 contre 6,37 % au 31 décembre 2004. Les emprunts à taux variables représentent un encours de 278,6 millions d'euros (dont 1 147 milliers d'euros d'indexation du capital). Les taux sont fixés par référence à un taux de marché ou font l'objet d'une indexation sur l'inflation. Depuis le 31 décembre 2004 Sanef a variabilisé une partie de ses intérêts en utilisant des swaps (payeur de taux variable et receveur de taux fixe). En 2005, six nouveaux swaps ont été conclus. Les emprunts sous-jacents s'élèvent à 496,6 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 132 millions d'euros fin 2004. Au 31 décembre 2005 l'échéancier de remboursement du principal des dettes financières de la société était le suivant :

Années	Capital à moins d'un an	Capital entre 1 à 5 ans	Capital à plus de 5 ans	Total restant à rembourser
2006	261 779			261 779
2007		266 787		266 787
2008		439 970		439 970
2009		215 716		215 716
2010		189 038		189 038
2011			173 700	173 700
2012			83 521	83 521
2013			161 369	161 369
2014			187 035	187 035
2015			245 035	245 035
2016			225 183	225 183
2017			274 000	274 000
2018			220 000	220 000
Total au 31.12 2005	261 779	1 111 511	1 569 843	2 943 133
Total au 31.12 2004	137 204	869 444	1 758 576	2 765 224
Total au 31.12 2003	107 934	790 932	1 974 034	2 872 900

dont 278 617 milliers d'euros à taux variable ou révisable.
— Autres : *ce* poste est composé essentiellement du compte courant de SAPN pour 122 758 milliers d'euros (70 727 milliers d'euros au 31 décembre 2004), fonctionnant dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe, depuis décembre 2004, ainsi que des dépôts et cautionnements reçus. Au 31 décembre 2005 ce compte courant de SAPN comprend pour partie, la dette de 104 200 milliers d'euros née de l'avenant à l'intégration fiscale signé le 30 juin 2005, diminuée du solde non capitalisé de la créance sur SAPN pour 45 925 milliers d'euros provenant des opérations de transfert de dette CNA au 30 juin 2005 (Cf. faits marquants).
3.2.11 Fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 929	18 119	18 418

3.2.12 Dettes et comptes de régularisation :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Capital non libéré (SAPN)		64 175	64 175
Dettes sur immobilisations	27 586	48 011	39 424
Dettes fiscales et sociales	67 614	254 536	98 084
Produits constatés d'avance	51 319	25 448	27 463
Autres	13 962	11 586	7 464
Autres dettes et comptes de régularisation	160 481	403 756	236 608

Le solde de l'augmentation de capital de SAPN de 2002 a été libéré le 14 septembre 2005 préalablement à la nouvelle augmentation de capital (Cf. faits marquants). Au 31 décembre 2004, les dettes fiscales et sociales intègrent dans les dettes à moins d'un an, un montant de 160 759 milliers d'euros correspondant à l'imputation par la société, d'un crédit de TVA dont elle s'estimait titulaire.
Le 21 janvier 2005, Sanef a remboursé la dette de TVA de 160 759 milliers d'euros née de la récupération de ce crédit de TVA. Les produits constatés d'avance comprennent au 31 décembre 2005, une somme de 26 871 milliers d'euros correspondant à la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable d'emprunts conclus par la SAPN auprès de la Caisse Nationale des Autoroutes (CNA). Ces emprunts ont été repris par Sanef dans le cadre du projet de recapitalisation de la SAPN (Cf. faits marquants). La dette sur immobilisations au 31 décembre 2005 comprend 1 654 milliers d'euros correspondant au solde à payer sur l'acquisition de Masternaut.

3.2.13 Engagements hors bilan :
a) engagements donnés :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Intégration fiscale (voir 1.3 .d et 4.1)		151 400	151 400
Engagement futur 1 % paysage	2 421	2 756	2 939
Cautions données	18 112	7 355	
Engagement achat de titres	1 941	3 641	
Total	22 474	165 152	154 339

- Engagement 1 % paysage : Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1 % Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue, sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant. Les dépenses dites du « 1 % paysage » s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession : « Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute, y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5 % du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'État, au financement de ces dépenses pour un même montant. » (article 12.10). Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligibles au 1 % paysage et créé alors un engagement de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.
— Engagements d'achat de complément de titres : Le 9 décembre 2004, Sanef a conclu un accord en vue de l'acquisition de 11,67 % du capital d'ALIS auprès du groupe Bouygues pour un montant de 1,7 millions d'euros. Le montant a été réglé en mars 2005. Ce versement permet au Groupe de porter sa participation totale au capital de la société ALIS à 19,63 %. Par un accord d'options croisées, Sanef s'est également engagée, au moment de l'acquisition de Masternaut, à acquérir le solde des actions détenues par les actionnaires minoritaires (soit 1 464 sur les 9 652 actions existantes), pour un prix dépendant des performances de la société. Le montant à verser (au plus tôt le 31 décembre 2006) sera ainsi compris entre 985 milliers d'euros et 1 941 milliers d'euros.
— Cautions données : Sanef a donné à un organisme bancaire, quatre cautions d'un montant global de 10 084 milliers d'euros en vue de l'exécution d'un contrat d'équipement en Croatie, deux cautions pour un montant total de 1 381 milliers d'euros pour la participation à un appel d'offres pour un marché en Italie ainsi qu'une caution de 6 647 milliers d'euros en garantie de paiement sur ALIS, ce qui porte le montant total des cautions données à 18 112 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

b) Engagements reçus : Les engagements reçus concernent pour partie des cautions bancaires sur marchés. Celles-ci sont mises en place par les entreprises de travaux, au titre de leur obligation de bonne fin des travaux ou prestations, commandés par Sanef. Ils incluent également les cautions bancaires reçues dans le cadre de certains abonnements au péage.

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Cautions bancaires	47 014	60 476	61 977
Total	47 014	60 476	61 977

c) Commandes d'immobilisations ou de grosses réparations :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Marchés travaux (signés et non engagés)	99 897	63 154	182 905
Total	99 897	63 154	182 905

d) Informations sur les instruments dérivés utilisés par Sanef : Sanef a variabilisé une partie de ses intérêts en utilisant des produits de swap (payeur de taux variable et receveur de taux fixe). Les emprunts sous-jacents s'élevaient à 496,6 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 132 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les caractéristiques des swaps et les montants des emprunts sous-jacents sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Montant	Valeur de marché	Sanef reçoit le taux fixe	Sanef paye le taux variable
A fin 2008	90 000	- 712	2,833 %	Euribor 3 mois
	61 000	- 655	2,716 %	Euribor 3 mois
	60 000	- 339	2,901 %	Euribor 3 mois
A fin 2009	45 600	- 584	2,811 %	Euribor 3 mois
A fin 2015	32 000	1 702	4,078 %	Euribor 3 mois
A fin 2017	100 000	5 173	4,036 %	Euribor 3 mois
	58 000	- 819	3,316 %	Euribor 3 mois
	50 000	599	3,601 %	Euribor 3 mois
Total	496 600	4 365		

La présentation faite des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes en vigueur.

3.3 Tableau des flux de trésorerie :
3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement : Les amortissements et provisions retenus pour le calcul de la marge brute d'autofinancement excluent les provisions sur actifs circulants et comprennent :
— les dotations nettes relatives à l'actif immobilisé ;
— les dotations nettes aux provisions pour risques et charges ;
— la variation des charges à répartir ;
— l'indexation des dettes.

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Dotations nettes sur actif immobilisé	189 222	168 791	164 357
Dotations nettes aux provisons pour risques et charges	- 84 565	- 61 341	- 66 151
Variation des charges à répartir	1 154	1 240	1 298
Indexation des dettes	304	259	274
Total des amortissements et provisions hors actif circulant	106 115	108 949	99 778

3.3.2 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité : La variation du besoin en fonds de roulement en 2004 bénéficie à hauteur de 102 159 milliers d'euros de récupérations temporaires d'un crédit de TVA. Le montant total de ce crédit, soit 160 759 milliers d'euros, a été remboursé début 2005. La variation des intérêts courus non échus et celle des dépôts reçus sont intégrées dans la rubrique « Dettes d'exploitation et diverses » (flux de trésorerie générés par l'activité).

3.3.3 Acquisition d'immobilisations : La variation des flux générés par l'acquisition des immobilisations est obtenue par les investissements de l'exercice diminués de la variation des soldes des comptes fournisseurs d'immobilisations.

4. Informations complémentaires

4.1 Consolidation comptable. – Sanef est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés SAPN, SODERANE et SONORA. La convention signée entre les sociétés intégrées a été établie selon la méthode de la neutralité fiscale pour les différentes sociétés du groupe. A fin 2005, le montant des déficits ordinaires et ARD (Amortissements Réputés Différés) apporté au groupe d'intégration fiscale par la filiale SAPN s'élève à 439 758 milliers d'euros, soit un équivalent d'impôt de 151 400 milliers d'euros. Sanef établit des comptes consolidés comprenant Sanef et ses filiales SAPN, Nacional P, Masternaut et Sanef d.o.o (selon la méthode de l'intégration globale).

4.2 Indicateurs comptables et financiers :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Valeur ajoutée	771 018	712 788	690 848
Excédent brut d'exploitation (EBE)	563 640	518 077	505 112

Marge EBE (en %)	64,88	64,36	64,68
Ebitda (1)	570 934	521 827	511 839
Marge EBITDA (en %)	65,72	64,83	65,55
Marge brute d'autofinancement	234 210	253 677	270 374

(1) Résultat d'exploitation corrigé de la charge de participation hors dotations aux amortissements et aux provisions.

4.3 Litiges. – La société Sanef est partie à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. Sanef considère qu'au 31 décembre 2005, aucun des litiges en cours liés à la conduite de ses activités n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes). Par ailleurs, à la suite d'un recours devant le Conseil d'État formé par diverses entreprises de transports routiers, le Conseil a rendu une décision le 29 juin 2005 annulant la lettre du 15 janvier 2003 par laquelle le directeur de la législation fiscale a informé le président du Comité des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes de ce que les sociétés concessionnaires d'autoroutes n'étaient pas fondées à délivrer des factures rectificatives faisant apparaître la taxe sur la valeur ajoutée acquittée par les usagers depuis le 1er janvier 1996 jusqu'au 31 décembre 2000. Il résulte de cette décision – qui ne vise néanmoins que les relations entre l'État et les sociétés de transport – que les sociétés concessionnaires d'autoroutes seraient tenues d'établir ces factures rectificatives lorsque les transporteurs en font la demande au titre des années 1996 à 2000. Au plan formel, les sociétés courraient ainsi le risque d'avoir à payer la TVA apparaissant sur ces factures rectificatives en vertu de l'article 283-3 du code général des impôts. Le Conseil Constitutionnel a invalidé, par une décision en date du 29 décembre 2005, une disposition de la loi de finances rectificatives pour 2005 qui avait pour conséquence essentielle de priver les transporteurs routiers du bénéfice de la récupération de la TVA sur les péages autoroutiers pour la période antérieure au 1er janvier 2001. La décision du conseil d'État a fait l'objet de tierces oppositions de la part de Sanef et de l'ensemble des sociétés du secteur. Sanef a en outre reçu une lettre du ministre de l'Economie des Finances et de l'Industrie en date du 19 octobre 2005, confirmant que « le règlement de ce dossier n'entraînera aucune charge nouvelle pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes ». Le 2 février 2006, Sanef, comme l'ensemble des sociétés du secteur, a reçu une lettre du ministre délégué au Budget, confirmant que ces dernières ne sauraient être rendues débitrices de la TVA mentionnée sur les factures rectificatives. Dans ce contexte de garantie donnée par l'État, la société a maintenu au 31 décembre 2005 la solution retenue au 30 juin 2005 ayant consisté à ne constituer aucune provision.

4.4 Cahier des charges. – La convention de concession principale et le cahier des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'État et la société Sanef. Ils régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession. Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation figurent notamment :
— l'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en oeuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
— les dispositions fixant le taux des péages et les règles d'évolution ;
— les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques ou des règles fiscales applicables propres aux sociétés d'autoroutes. Si une telle évolution était susceptible de compromettre gravement l'équilibre des concessions, l'État et la société concessionnaire arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
— les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à la date d'expiration ;
— les conditions du retour des actifs à l'État en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
— la faculté de l'État de racheter les contrats de concession pour motif d'intérêt général à compter du 1er janvier 2013.

4.5 Informations sur les parties liées. – Les principaux tiers ayant une position privilégiée à l'égard de la Sanef sont :
- *l*'État, le principal actionnaire de la société ;
— les filiales et participations de Sanef, dont la liste figure dans la note *5,* en particulier SAPN ;
— les autres sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, qui sont comme Sanef, contrôlées par l'État ;
— la caisse nationale des autoroutes, établissement public à caractère administratif.
La principale relation avec l'État est constituée par le contrat de concession et son cahier des charges mentionné dans la note *1* de l'annexe. Certaines dispositions du cahier des charges sont décrites dans la note *4.4.* SAPN a fait l'objet d'un plan de refinancement dont les caractéristiques sont décrites dans la note *1.* Les relations avec les autres filiales et participations ne portent pas sur des montants significatifs. Ainsi que cela est indiqué dans la note *3.2.10,* les principales ressources de financement à long terme de Sanef résultent des emprunts qu'elle souscrit auprès de la caisse nationale des autoroutes.
Les relations avec les autres sociétés d'économie mixte sont limitées à :
— un accord conclu avec APRR et ATMB dont le réseau autoroutier est lié à celui de Sanef, cet accord définissant les modalités de perception et de reversement des péages par l'une pour le compte de l'autre,
— un accord de réciprocité concernant l'abonnement au télépéage « Liber-t » pour rétrocéder les péages perçus pour le compte des autres sociétés d'autoroute.

4.6 Rémunération des organes de direction. – La rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2005 est de 424 milliers d'euros, avantages en nature inclus. Il n'a été versé aucune rémunération aux autres administrateurs. Au cours de l'exercice 2005 il a été versé un montant de 258 milliers d'euros au titre des jetons de présence.

I. – Bilan consolidé au 31 décembre 2005

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Ecarts d'acquisition	(3.11/12)	4 954	4 838
Immobilisations incorporelles	(3.13)	8 240	6 052
Immobilisations corporelles	(3.14)	5 219 893	5 387 405
Actifs financiers non courants	(3.15)	41 405	32 180
Total actifs non courants		5 274 492	5 430 475
Stocks		5 407	7 361

Clients et autres créances	(3.16)	123 450	116 265
Actifs financiers courants	(3.15)	51 368	2 228
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3.17)	847 164	335 709
Total actifs courants		1 027 389	461 563
Total de l'actif		6 301 881	5 892 038

Passif	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Capital		63 607	48 322
Primes d'émission	(3.18)	848 429	
Ecart de conversion		2	
Réserves consolidées et résultat		448 054	462 892
Capitaux propres (part du groupe)		1 360 092	511 214
Intérêts minoritaires		347	139
Total capitaux propres		1 360 439	511 353
Provisions non courantes	(3.19)	19 956	17 832
Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)	(3.21)	4 097 510	4 351 315
Dette d'impôt différé		143 491	124 025
Total dettes non courantes		4 235 641	4 493 172
Provisions courantes	(3.19)	25 343	24 143
Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)	(3.21)	450 677	388 153
Dettes fournisseurs et autres dettes	(3.22)	197 251	409 898
Dette d'impôt exigible		7 214	65 319
Total dettes courantes		705 801	887 513
Total du passif		6 301 881	5 892 038

II. – Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
Chiffre d'affaires	3.2	1 152 483	1 055 883
Charges opérationnelles		- 680 512	- 630 889
Achats et charges externes	3.3	- 107 589	- 96 772
Charges de personnel	3.4	- 141 725	- 133 827
Autres produits et charges nets	3.5	- 1 236	5 164
Impôts et taxes	3.6	- 159 154	- 152 946
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.7	- 270 808	- 252 508
Bénéfice opérationnel avant charges non récurrentes		471 971	424 994
Charges opérationnelles non récurrentes	3.8	- 16 856	
Bénéfices opérationnel		455 115	424 994
Charges d'intérêts		- 284 856	- 284 186
Autres charges financières		- 6 455	- 2 829
Produits financiers	3.9	29 389	8 057
Bénéfice avant impôt		193 193	146 036
Impôt sur les résultats	3.10	- 67 713	- 48 113
Bénéfices nets de l'exercice		125 480	97 923

Dont part des minoritaires		128	21
Dont part du groupe		125 352	97 902
Résultat par action	3.11	Euro	Euro
Résultat par action		1,45	1,40
Nombre moyen pondéré d'actions		86 208 048	69 734 126
Résultat dilué par action		1,45	
Nombre moyen pondéré d'actions		86 208 048	69 734 126

III. – Tableau des flux de trésorerie consolidé

(En milliers d'euros)

	Exercice 2005	Exercice 2004
Activités opérationnelles :		
Bénéfice opérationnel	455 115	424 994
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement et provisions (à l'exclusion des provisions sur actifs)	275 953	255 087
Plus value / moins value de cession et divers	1 305	220
Variation de stock	1 954	- 1 135
Variation des clients et autres créances	- 7 681	14 149
Variation des fournisseurs et autres dettes	- 234 293	161 669
Impôt payé	- 105 671	- 18 768
	386 682	836 216
Activités d'investissement :		
Paiement d'immobilisations corporelles	- 91 325	- 190 900
Encaissement lié à la vente d'immobilisations corporelles	441	683
Paiement d'immobilisations incorporelles	- 4 623	- 988
Paiements nets sur acquisition de sociétés intégrées globalement	- 3	- 2 570
Paiement des immobilisations financières	- 50 040	- 287
Intérêts perçus	26 763	7 665
Dividendes reçus	56	369
	- 118 731	- 185 040
Activités de financements :		
Augmentation de capital	861 727	
Remboursement d'emprunt et avances	- 200 341	- 151 786
Subventions d'investissement reçues	10 337	1 152
Intérêts payés	- 291 311	- 293 275
Dividendes payés	- 138 908	- 16 737
	243 504	- 460 604
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	335 709	145 137
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	511 455	190 572
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	847 164	335 709

IV. – Variation des capitaux propres consolidés.

(En millions d'euros)

Passif	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaires	Total capitaux propres
1er janvier 2004	48 322			381 727	430 049		430 049
Résultat de la période				97 902	97 902	21	97 923
Total des charges et produits de la période				97 902	97 902	21	97 923
Dividendes				- 16 737	- 16 737		- 16 737
Acquisition Masternaut						118	118
31 décembre 2004	48 322		0	462 892	511 214	139	511 353
Opérations sur capital	15 285	846 442			861 727		861 727
Résultat de la période				125 352	125 352	128	125 480
Mouvements des écartes de conversion			2		2		2
Résultat enregistré directement en capitaux propres				- 1 327	- 1 327		- 1 327
Total des charges et produits de la période				124 025	124 025	128	124 153
Rémunération des salariés en actions		1 987					1 987
Dividendes				- 138 907	- 138 907		- 138 907
Autres				44	44	80	124
31 décembre 2005	63 607	848 429	2	448 054	1 360 092	347	1 360 439

V. – Annexe aux comptes consolidés.

1. Informations relatives au groupe

Le groupe SANEF, est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'État, portant sur la construction et l'exploitation de 1 772 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 393 km pour Sanef et 379 km pour SAPN. Au 30 juin 2005, le réseau en service du groupe est de 1743 km.
Le 5 novembre 2004 ont été signés les avenants, n°7 pour la Sanef et n°6 pour la SAPN, qui modifient substantiellement et dans les mêmes termes les cahiers des charges des deux sociétés . Ils définissent les conditions juridiques et financières générales des concessions jusqu'à leur échéance au 31 décembre 2028.
Le 31 décembre 2004 ont été signés les contrats d'entreprise entre les sociétés du groupe Sanef et l'État qui définissent les programmes d'investissements et la politique tarifaire pour la période 2004 – 2008.
Dans le cadre du processus de privatisation de la Société (Cf 1.4) l'État français a annoncé vouloir procéder à des ajustements du contrat de concession au moyen d'un avenant qui devra être approuvé par le Conseil d'Administration de Sanef.
Dans le cadre de ses deux métiers principaux de concessionnaire et exploitant d'autoroutes, le groupe a développé un savoir-faire dans trois autres types d'activité : les services télématiques à travers notamment l'acquisition en 2004 de la société Masternaut, les télécommunications et la promotion et la gestion des aires de services.
La Société Sanef a fait l'objet d'une introduction en Bourse, et sa première cotation s'est déroulée le 24 mars 2005. Le montant levé au cours de cette opération, avant imputation des frais sur la prime d'émission est de 884 600 milliers d'euros, dont 489.7 M € provenant de l'offre à prix ouvert, 347.7 M € du placement global garanti, 20.6 M € de l'option de surallocation et 26.8M € de l'offre réservée aux salariés.
L'annonce de la privatisation totale de la Société le 8 juin par le Premier ministre s'est traduite par le lancement d'un appel d'offres le 18 juillet. A l'issue de l'appel d'offres, le consortium HIT composé de la Société Abertis (à 57 %) et d'investisseurs institutionnels (CDC, Predica, CNP, FFP, AXA) a été déclaré gagnant le 14 décembre. L'acte de cession de la participation de l'État à HIT devrait intervenir début février 2006.
Le siège social de la société SANEF est situé : 100, avenue de Suffren 75015 Paris.
Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

2. Méthodes comptables

2.1 Référentiel. – Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de l'exercice 2005 ont été établis suivant les normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations. Les comptes consolidés 2005 comprennent les informations de transition exigées par la norme IFRS 1 (Cf 4). Des interprétations, des modifications de normes ou des nouvelles normes ont été publiées par l'IASB avant le 31 décembre 2005 et seront applicables à partir du 1er janvier 2006, sauf choix pour une application anticipée. Sanef a entrepris l'étude de ces nouveaux textes et n'a pas choisi de les appliquer par anticipation. Il s'agit de l'amendement à la norme IAS 19 « avantages au personnel », de l'interprétation IFRIC 4 « identification de contrats de location au sein de conventions », d'amendements à la norme IAS 39 « option juste valeur », « garantie financière et assurance crédit » et « couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe » et de la norme IFRS 7 « informations à fournir sur les instruments financiers » qui se substituera à la partie de la norme IAS 32 consacrée à cet aspect.
Les comptes consolidés 2005 sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exceptions indiquées ci-après. L'établissement des états financiers conformément aux normes IRFS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états

financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la direction dispose à la date d'arrêtés des comptes. Toutefois, les réalisations pourront s'avérer différentes.

2.2. Options prises à l'occasion du passage aux normes IFRS. – Le passage aux normes comptables internationales a été réalisé conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 1 « première application des normes comptables ».
Dans le cadre de cette norme, les options retenues pour l'établissement des premiers comptes consolidés conformes aux normes IFRS sont les suivantes :
— les immobilisations corporelles ont été maintenues à leur coût historique, Sanef n'ayant pas choisi de les évaluer à la juste valeur à la date de transition ;
— le Groupe a décidé de conserver la méthode adoptée précédemment pour comptabiliser les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2005.
Les autres options offertes par la norme IFRS 1 ne sont pas applicables à Sanef (traitement des écarts actuariels, reclassement en réserve des écarts de conversion sur filiales étrangères).

2.3 Traitement comptable des contrats de concession. – Selon les analyses figurant dans les projets D12, D13 et D14 de l'IFRIC, un contrat de concession, pour lequel la rémunération du concessionnaire est procurée par les usagers du service public concédé, serait considéré comme l'échange de la construction des ouvrages contre le droit de les exploiter conformément aux termes du contrat de concession. Par ailleurs, les ouvrages concédés ne pourraient être considérés comme contrôlés par le concessionnaire. Il en résulte que l'actif du concessionnaire serait constitué par la valeur du contrat de concession, appréciée à la fin de la construction des ouvrages et comptabilisée en tant qu'immobilisation incorporelle, et non par le coût de construction des ouvrages.
En pratique, compte tenu de la durée longue des contrats de concession, l'appréciation de la valeur des contrats peut être malaisée et il est probable que l'interprétation prévoira qu'elle soit assimilée au coût de construction des ouvrages. Au surplus, le texte de l'interprétation pourrait autoriser que, à sa date de première application, la valeur comptable des immobilisations concédées selon les règles comptables nationales soit admise en tant que valeur du contrat de concession suivant les normes IFRS.
Au total, Sanef estime que, si elles sont confirmées, les analyses de l'IFRIC devraient avoir pour effet le reclassement en tant qu'immobilisation incorporelle des ouvrages concédés. Elles ne devraient pas ainsi avoir de conséquence significative sur les capitaux propres et les résultats, même si le traitement comptable de l'obligation de gros entretien et de renouvellement reste encore à préciser.
En attendant la confirmation de l'interprétation D14, Sanef a choisi de comptabiliser les immobilisations concédées en tant qu'immobilisations corporelles.

2.4 Méthodes de consolidation. – Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au Groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.
Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.
Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.5 Méthode de conversion. – Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaie étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont inscrites au compte de résultat en autres produits et charges financiers. Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

2.6 Information sectorielle. – Le groupe [U+x009c]uvre quasi exclusivement en France, et ses efforts de diversification, en particulier dans l'activité télématique, par l'acquisition de la société Masternaut, ne sont pas significatifs à ce jour au regard de l'activité d'ensemble du groupe. Il en résulte que le groupe reste aujourd'hui mono-secteur tant au niveau de l'activité qu'au niveau géographique.

2.7 Ecart d'acquisition. – L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

2.8 Immobilisations incorporelles. – Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.
Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.9 Immobilisations corporelles. – Les immobilisations corporelles inscrites au bilan du groupe correspondent pour leur quasi totalité aux immobilisations du domaine concédé, et, pour l'essentiel, reviendront gratuitement à l'État à l'échéance du contrat de concession.
La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.
On distingue les immobilisations « non renouvelables » durant la durée de la concession (infrastructure, ouvrage d'art …), et les immobilisations « renouvelables » dont la durée de vie est inférieure à la durée résiduelle de la concession et dont le remplacement devra être effectué par le concessionnaire (matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages). Les couches de roulement des chaussées, renouvelables en moyenne tous les 10 ans, ont également été identifiées en tant qu'immobilisations renouvelables.
Les immobilisations concédées sont inscrites au bilan à leur coût historique incluant les intérêts intercalaires et certaines charges directement affectées à la construction, sous déduction des subventions d'investissement. Les immobilisations non renouvelables sont amorties linéairement sur la durée de la concession, les immobilisations renouvelables sont amorties linéairement sur leur durée estimée d'utilité.

Durée d'utilité	Nombre d'années
Couches de roulement	10
Matériels et outillages	5

	8
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

2.10 Contrats de location. – Les contrats de locations financement sur les matériels commercialisés par la filiale Masternaut sont à l'origine des créances financières cédées à des organismes financiers et qui n'apparaissent plus de ce fait à l'actif du groupe.

2.11 Tests d'évaluation des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles. – Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à faire coïncider chaque contrat de concession avec une Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles rattachés à l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont portées au crédit du compte d'immobilisation concerné.

2.12 Actifs financiers. – En dehors des actifs financiers résultant des opérations d'exploitation, les actifs financiers sont notamment constitués :
— de titres de participation non consolidés ;
— des avances financières ;
— de prêts versés dans le cadre de la contribution à l'effort de construction ;
— d'instruments dérivés ayant une valeur positive (voir 2.12) ;
— de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (voir 2.16).
Les titres de participation des filiales non consolidées sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif. Les avances et les prêts sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

2.13 Comptabilisation des instruments dérivés. – Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur que celle-ci soit positive ou négative. Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat ; la variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par Sanef, l'incidence de ce mode de comptabilisation est neutre sur le compte de résultat.
En présence d'instruments dérivés ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture ou pour lesquels la société n'a pas choisi la comptabilité de couverture, la variation de valeur des dérivés est enregistrée en résultat.

2.14 Stocks. – Les stocks se composent essentiellement de fournitures et pièces détachées pour véhicules d'entretien des autoroutes. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

2.15 Clients et Autres créances. – Les créances clients et les autres créances liées à l'exploitation ont des durées courtes et ne portent pas intérêt. De ce fait, elles sont comptabilisées pour leur coût d'origine. Des dépréciations sont enregistrées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie récupérables.

2.16 Comptabilisation des impôts sur les bénéfices. – Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.
Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.
Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie. – La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. La société a choisi de comptabiliser à leur juste valeur les équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

2.18 Capitaux propres. – Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

2.19 Rémunération du personnel en actions. – Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués.

2.20 Charges d'intérêts. – Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont inclus dans le coût de construction des ouvrages.

2.21 Provisions courantes et non courantes. – Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

2.22 Engagements sociaux à prestations définies. – Les salariés du groupe SANEF bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction à la SANEF à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité de la filiale SAPN bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime complémentaire de retraite à prestations définies a été mis en place en 2005.
En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des avantages liés à l'attribution de médailles du travail. Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle et tous les écarts actuariels apparus au cours de l'exercice ; sur cette charge sont imputés les produits des actifs dédiés à la couverture des engagements.

2.23 Passifs financiers. – Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes liées à l'exploitation, ainsi que les instruments dérivés ayant une valeur négative. Les dettes financières sont composées des emprunts et intérêts courus, des avances financières

et des cautionnements reçus correspondant aux versements effectués par les porteurs de badges d'abonnement. Ils figurent au bilan au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

3. Explications des postes des états financiers de synthèse

3.1 Périmètre de consolidation. - Le groupe SANEF est composé de la société mère SANEF et des filiales suivantes, intégrées globalement.

Sociétés	Activité
SAPN	Concession autoroutière
Nacional P	Télématique
Masternaut	Télématique
Sanef d.o.o	Prestations d'ingénierie

3.2 Chiffre d'affaires :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Péages	1 079 627	1 003 978
Abonnements et prestations télématiques	26 893	11 775
Redevances des installations commerciales	18 245	17 935
Services télécom	13 625	10 700
Prestations d'ingénierie et divers	14 093	11 495
Chiffres d'affaires hors péages	72 856	51 905
Chiffre d'affaires	1 152 483	1 055 883

Les ventes d'abonnement et de services télématiques intègrent la facturation des frais de gestion sur abonnements, mis à la charge des titulaires d'abonnement sur une base mensuelle. Les ventes d'abonnement constituent de plus en plus une activité à part entière notamment avec le développement du télépéage Liber-t.

Les prestations télématiques correspondent à des ventes d'appareils et au traitement de l'information collectée par ces appareils.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications. La hausse constatée au premier semestre 2005 s'explique en partie par la perception d'une indemnité de résiliation à hauteur de 2.500 milliers d'euros.

Les ventes de carburants et de divers services sont réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate.

3.3 Achats et charges externes:

	Exercice 2005	Exercice 2004
Energie, fournitures et pièces détachées	- 28 108	- 18 667
Maintenance des infrastructures	- 12 201	- 17 041
Entretien courant	- 7 562	- 12 438
Autres charges externes	- 59 718	- 48 626
Achats et charges externes	- 107 589	- 96 772

3.4 Charges de personnel :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Salaires et traitements	- 88 543	- 83 568
Charges sociales	- 42 998	- 40 073
Intéressement	- 3 653	- 4 281
Participation	- 3 985	- 5 220
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de rupture	- 2 546	- 92
Autres avantages à long terme	-	- 593

Charges de personnel	- 141 725	- 133 827

3.5 Autres produits et charges :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Autres produits divers	3 707	8 268
Autres produits	3 707	8 268
Pertes nettes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 844	- 220
Autres charges diverses	- 4 099	- 2 884
Autres charges	- 4 943	- 3 104
Autres produits et charges nets	- 1 236	- 5 164

3.6 Impôts et taxes :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Taxes d'aménagement du territoire	- 92 001	- 88 792
Taxe professionnelle	- 28 231	- 27 196
Redevance domaniale	- 31 419	- 30 846
Autres impôts et taxes	- 7 503	- 6 112
Impôts taxes	- 159 154	- 152 946

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe à l'aménagement du territoire applicable depuis le 1er janvier 2000 est de 6.86 euros par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

3.7 Dotations aux amortissements et aux provisions :

(En milliers d'euros)	Exercice 2005	Exercice 2004
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	- 2 279	- 1 842
Dotations aux amortissements des immobilisations du domaine privé	- 182	- 59
Dotations aux amortissements du domaine concédé :		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles non renouvelables	- 213 028	- 200 048
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles renouvelables : couches de roulement	- 23 598	- 19 948
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles renouvelables : autres	- 31 737	- 29 984
Total des dotations aux amortissements	- 270 824	- 251 881
Autres dotations nettes aux provisions	16	- 627
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 270 808	- 252 508

3.8 Charges non récurrentes :

(En milliers d'euros)	Exercice 2005	Exercice 2004
Abondement de la société au plan de souscription des salariés	- 7 193	–
Coût de l'offre aux salariés	- 1 987	–
Charges de personnel liées à l'ouverture du capital	- 9 180	–
Charges liées à la liquidation du GIE SC Autoroutes	- 3 051	–
Charges liées aux opérations de privatisation du groupe	- 4 625	–

Total	- 16 856	–

Dans le cadre de son introduction en bourse au cours du premier semestre 2005, le groupe a consenti à ses salariés un plan de souscription d'actions prévoyant un prix de souscription égal à 80 % du prix de l'action déterminé pour cette introduction. Cet avantage a été évalué en prenant en compte l'indisponibilité des actions pendant cinq ans ce qui se traduit par une charge de 1 987 milliers d'euros. Le groupe a abondé ce plan de souscription d'actions, à hauteur de 7 193 milliers d'euros.

3.9 Produits financiers :

(En milliers d'euros)	Exercice 2005	Exercice 2004
Produits financiers sur placements de trésorerie	26 763	7 977
Variation positive de juste valeur des actifs financiers et instruments dérivés	2 570	30
Dividendes sociétés non consolidées	56	50
Total autres produits financiers (hors dette nette)	29 389	8 057

3.10 Impôt sur les bénéfices :

(En milliers d'euros)	2005	2004
Impôts courants	- 72 536	- 56 524
Impôts différés	4 823	8 411
Total	- 67 713	- 48 113

Au 31 décembre 2004, l'impôt différé a été calculé aux taux de 34,93 % ou de 34,43 % selon l'échéance probable du dénouement de la différence temporaire ; le taux retenu au 31 décembre 2005 est de 34,43 %.
La charge d'impôt sur les résultats s'analyse ainsi :

(En milliers d'euros)	2005	2004
Résultat avant impôt	193 193	146 036
Charge d'impôt théorique (34,93 %/35,43 %)	- 67 482	- 51 741
Différences permanentes	- 188	70
Incidence de la baisse des taux futurs sur les impôts différés	80	3 896
Divers	- 313	- 338
Différence de taux des sociétés étrangères	190	–
Total charge d'impôt réelle	- 67 713	- 48 113

3.11 Résultat par action et dividendes. – Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.
En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.
Le nombre d'actions réel en 2004 était de 3 169 733. Pour le calcul du résultat par action, il a été porté rétroactivement à 69 734 126 actions pour tenir compte de la division du nominal par 22, intervenue le 11 janvier 2005, de manière à permettre la comparaison avec le résultat par action de l'exercice 2005.
Au 31 décembre 2005 le nombre d'actions après les diverses augmentations de capital était de 91 791 893. Le nombre d'actions moyen pondéré en 2005 a été calculé en tenant compte de la date d'encaissement des liquidités procurées par l'augmentation de capital décidée le 2 mars 2005 :

Date d'encaissement	Nombre d'actions	
Au 30/03/2005	8 480 880	placement global garanti
Au 30/03/2005	12 237 330	offre à prix ouvert
Au 27/04/2005	503 034	option de suralocation
Au 10/05/2005	836 523	ORS

Au cours du premier semestre 2005, le groupe a versé un montant de 138 907 000 € de dividendes à ses actionnaires, ce qui représente un montant de 1.50 € par action, suite aux décisions prises en Assemblée générale Ordinaire du 2 mars 2005.

3.12 Ecart d'acquisition. – L'écart d'acquisition d'un montant de 4 838 000 euros constaté en 2004 provient de l'acquisition de Masternaut. L'activité de Masternaut fait l'objet d'une comparaison avec la somme des flux futurs de trésorerie actualisés issus des dernières prévisions. Le coût moyen pondéré du capital utilisable pour actualiser les flux de trésorerie futurs a été fixé à 10 %. L'extrapolation des prévisions de la dernière année du plan à moyen terme (2008), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance de 5 %.

3.13 Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros) :

Valeur brute	Au 1er/01/2004	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31/12/ 2004
Logiciels acquis	13 269	2 202	- 69		15 402
Autres incorporels	1 114	159	- 393	493	1 403
Total	14 413	2 361	- 462	493	16 805

Valeur brute	Au 1er/01/2005	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31/12/ 2005
Logiciels acquis	15 402	4 127	- 1 382	- 57	18 090
Autres incorporels	1 403	559	- 90	19	1 891
Total	16 805	4 686	- 1 472	- 38	19 981

Amortissements	Au 1er/01/2004	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31/12/ 2004
Logiciels acquis	- 8 217	- 1 627	54		- 9 790
Autres incorporels	- 821	- 215	393	- 320	- 963
Total	- 9 038	- 1 842	447	- 320	- 10 753

Amortissements	Au 1er/01/2005	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31/12/ 2005
Logiciels acquis	- 9 790	- 2 058	1 202	- 71	- 10 717
Autres incorporels	- 963	- 221	90	71	- 1 023
Total	- 10 753	- 2 279	1 292	0	- 11 740

3.14 Immobilisation corporelles. – Les immobilisations corporelles correspondent quasi exclusivement à des actifs du domaine concédé. Les immobilisations du domaine propre représentaient 678 milliers d'euros au 31 décembre 2005 en valeur nette (381 milliers d'euros au 31 décembre 2004). Les tableaux ci-dessous (en milliers d'euros) ne portent que sur le domaine concédé.

Valeur brute	Au 1er/01/2004	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31/12/ 2004
Immobilisations non renouvelables	7 600 946	158 787	- 103	- 16 175	7 743 455
Immobilisations renouvelables :					
Couches de roulement	206 522	26 078	- 8 044	2 875	227 431
Autres immobilisations	312 652	9 787	- 8 697	13 300	327 042
Sous-total	8 120 120	194 652	- 16 844	0	8 297 928
Subventions d'investissement	- 179 775	- 1 152			- 180 927
Total	7 940 345	193 500	- 16 844	0	8 117 001

Valeur brute	Au 1er/01/2005	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31/12/ 2005
Immobilisations non renouvelables	7 562 528	50 422	- 87	- 31 228	7 581 638

Immobilisations renouvelables :					
Couches de roulement	227 431	29 619	- 3 941	14 090	267 199
Autres immobilisations	327 042	21 498	- 16 846	17 176	348 870
Total	8 117 001	101 539	- 20 874	38	8 197 707

Amortissements	**Au 1er/01/2004**	**Dotations**	**Reprise sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31/12/ 2004**
Immobilisations non renouvelables	- 2 266 820	- 205 038			- 2 471 858
Immobilisations renouvelables :					
Couches de roulement	- 80 091	- 19 948	8 022		- 92 017
Autres immobilisations	- 205 213	- 29 894	7 920		- 227 277
Sous-total	- 2 55 124	- 254 970	15 942		- 2 791 152
Reprises subventions	56 185	4 990			61 175
Total	- 2 495 939	- 249 980	15 942		- 2 729 977

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élevaient à 114 969 milliers d'euros et à 68 453 milliers d'euros au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 respectivement. Ces travaux correspondent pour l'essentiel à des immobilisations.

3.15 Actifs financiers non courants et courants :

(En milliers d'euros)	**31/12/2005**		**31/12/2004**	
	Non courants	**Courants**	**Non courants**	**Courants**
Titres de participation non consolidés	3 006		712	
Avances ALIS	36 084		29 555	
Créances rattachées aux participations non consolidées	136	656	309	
Autres prêts	2 179	8	1 568	10
Dépôts		114	36	
Instruments dérivés		9 986		2 218
OPCVM diversifiés		40 604		–
Total	41 405	51 368	32 180	2 228

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	**Quote-part capital détenue**	**Coût d'acquisition**	
		31/12/2005	**31/12/2004**
Soderane	99,4	15	15
Sonora	98,6	8	8
Centaure Pas de Calais	34	259	259
Centaure Normandie	49,9	343	343
Alis	19,67	2 257	3
Routalis	30	12	12
Gie autoroutes trafic	24	72	72
Gie sc autoroutes			
Eurotoll		40	
Total titres de participation non consolidés		3 006	712

La concession de l'autoroute A 28 entre Rouen et Alençon a été attribuée par l'État à la société Alis (Autoroute de liaison Seine-Sarthe) dont les principaux actionnaires sont le groupe Bouygues et IXIS. La Sapn avait été initialement pressentie en tant que concessionnaire et avait ainsi engagé des frais de 29,6 millions d'euros. Dans le cadre du remboursement exigé du nouveau concessionnaire par le concédant, Sapn est devenue actionnaire de la société ALIS à partir de juin 2002, à hauteur de 8 % et dispose d'une avance consolidable devant être remboursée linéairement à partir de la mise en exploitation de l'A28 et jusqu'en 2028.

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inclus dans la ligne « Autres prêts », pour un montant de 816 000 euros au 31 décembre 2005 sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4 % et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.
Les instruments dérivés sont constitués des opérations suivantes :
— un swap de taux et de change conclu par la Caisse Nationale des Autoroutes pour le compte de Sanef pour un montant de 2 393 milliers d'euros en 2005 et 2 218 milliers d'euros en 2004 ;
— des swaps de taux considérés comme des opérations de couverture parfaite pour une valeur de 5 705 milliers d'euros ;
— des opérations de caps couvrant le risque de variabilisation considéré comme instruments dérivés autonomes pour une valeur de 1 888 milliers d'euros.

3.16 Clients et Autres créances :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Avances et acomptes versés sur commandes	1 192	324
Clients et comptes rattachés : péages	44 775	41 276
Clients et comptes rattachés : autres activités	28 051	30 785
Créances diverses dont paiement d'avance	47 412	42 558
Clients douteux	5 972	5 888
Provision pour dépréciation des créances clients	- 3 952	- 4 566
Total Clients et autres créances	123 450	116 265

3.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Bons du trésor et autres	217 657	99 982
Sicav	605 131	216 743
Equivalents de trésorerie	822 788	316 725
Disponibilités	24 376	18 984
Total Trésorerie et équivalent trésorerie	847 164	335 709

Les équivalents de trésorerie sont évalués en valeur de marché, ce qui représente une plus-value latente de 474 milliers d'euros par rapport à leur prix d'achat. (Pas de plus-value latente au 31 décembre 2004).

3.18 Capital et primes d'émission. – Le capital social de la société SANEF au 31 décembre 2005 est fixé à 63 607 192 € (48 322 268 € au 31 décembre 2004), divisé en 91 791 893 actions d'une valeur nominale de 0 69295 euros chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Le capital n'avait pas varié au cours de l'exercice 2004.

(En milliers d'euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant du capital	Primes d'émission
1er janvier 2005	3 169 733	15,24	48 322	
AGE du 11 janvier 2005(division du nominal de l'action par 22)	66 564 393	0 69 295		
AGE du 2 mars 2005 :				
1ère Augmentation de capital (PGG)	8 480 880	0 69 295	5 877	341 839
2èmè Augmentation de capital (OPO)	12 237 330	0 69 295	8 480	481 013
« Greenshoe »	503 034	0 69 295	348	20 276
Offre réservée aux salariés (ORS)	836 523	0 69 295	580	26 189
Imputation des frais d'émission (nets d'impôts)				- 22 875
Coût de l'offre d'actions aux salariés				1 987
Au 31 décembre 2005	91 791 893	0 69 295	63 607	848 429

Début 2005, la société a fait l'objet d'une inscription à la côte des marchés financiers à l'occasion d'une augmentation de son capital.

3.19 Provisions :

(En milliers d'euros)	Au 1er/1/2004	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice sans utilisation	Utilisation de l'exercice	Variation de périmètre et autres	Au 31/15/ 2004
Litiges	1 660	119	- 15	- 750	22	1 036
Risque fiscal	20 340	–	–	–	–	20 340
Avantages au personnel post emploi (3.20)	10 203	6 339	- 153	- 165		16 224
Autres avantages au personnel à long terme (Médailles du travail)	1 030	593		- 15		1 608
Autres	2 732	161	- 7	- 168	49	2 767
Total	35 965	7 212	- 175	- 1 098	71	41 975
Dont courant	24 732	280	- 22	- 918	71	24 143
Dont non courant	11 233	6 932	- 153	- 180		17 832

Risque fiscal. – En 2001, une analyse des documents fiscaux de la SANEF depuis son origine a fait apparaître que des charges activées dans les immobilisations ou d'autres postes de l'actif n'avaient pas été déduites fiscalement. Aussi, la déclaration fiscale de l'exercice 2000 tient-elle compte d'un ajustement des amortissements réputés différés (ARD) antérieurs de 114 M €, ce qui correspond à une régularisation d'impôt sur les sociétés de 41 542 000 k € au taux de 36.43 %.
Un dossier a toutefois été constitué auprès de l'Administration fiscale. Une différence d'interprétation a ainsi fait apparaître un risque de 55 835 milliers d'euros qui a été provisionné sur l'exercice 2002 au taux de 36,43 % soit un montant de 20 340 k €. Depuis le 1er janvier 2005, ce risque est devenu à échéance de moins d'un an.
La société fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2002, 2003 et 2004. Compte tenu des propositions de redressement adressées par l'administration au mois de décembre 2005, la société a estimé que le montant provisionné au 31 décembre 2004 demeurait une estimation adéquate du risque fiscal encouru.

3.20 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi. – Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies correspondent aux indemnités de fin de carrières et à un régime complémentaire de retraite mis en place en 2005 et, pour la SAPN, à la participation aux frais de mutuelles des retraités.

	31/12/2005	31/12/2004
Dette actuarielle sur régime non financé	19 099	16 224
Dette actuarielle sur régime financé	464	–
Juste valeur des actifs	- 420	–
Dette actuarielle nette	19 143	16 224

Variation de la dette actuarielle nette	31/12/2005	31/12/2004
Montant au 1er janvier	16 224	10 203
Charges constatées au cours de l'exercice	3 339	6 021
Versement de cotisations	- 420	–
Montant au 31 décembre	19 143	16 224

La charge constatée au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Droits acquis au cours de l'exercice	871	–
Charges financières	334	–
Ecarts actuariels	1 714	–
	2 919	6 021

Présentation des principales hypothèses actuarielles :

	31/12/2005	31/12/2004
Taux d'actualisation	4 %	4,75 %
Taux de progression des salaires	3,10 %	3,10 %
Tables de mortalité	INSEE 2 003	INSEE 2 003

Age d'entrée dans la vie active	20/24	20/24
Age de départ en retraite	60/64	60/64
Taux de charges sociales	45 %	45 %

3.21 Emprunts et dettes financières :
3.21.1 Emprunts et dettes financières non courants :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts	4 089 412	4 351 315
Revalorisation liée à la mise en place de couverture de juste valeur	8 098	–
Total des Emprunts et dettes financières non courants	4 097 510	4 351 315

En 2004, les opérations de swaps ayant été mis en place en fin d'exercice, leur valorisation à la clôture n'a pas d'impact significatif.

3.21.2 Emprunts et dettes financières courants :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts	264 172	199 708
Avances des collectivités territoriales	701	1 334
Avances de l'État	17 318	17 318
Autres : dépôts et cautionnements reçus	16 446	14 653
Sous total	298 637	233 013
Intérêts courus	152 040	155 140
Total des Emprunts et dettes financières courants	450 677	388 153

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements reçus des porteurs de cartes. Ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après remise de la carte. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés. Les dettes financières mentionnées ci-dessus sont remboursables dans les délais suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
L'année suivante	450 677	388 153
Au cours de la 2e année	266 719	261 758
Au cours de la 3e année et jusqu'à la 5e année comprise	1 647 793	1 053 749
Au delà de la 5e année	2 182 998	3 035 808
Total	4 548 187	4 739 468

Les emprunts CNA par devises se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts en euros	4 347 222	4 538 980
Emprunts en livres sterling	14 460	12 043
Total	4 361 682	4 551 023

La structure des taux des emprunts est la suivante avant swap de taux :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts à taux fixes	4 104 599	4 245 857
Emprunts à taux variables	257 083	305 166
Total	4 361 682	4 551 023

La répartition des emprunts par tranche de taux d'intérêt effectif se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	Tranche de taux effectif			Total
	De 3 à 5 %	De 5 à 7 %	Au-delà de 7 %	
Au 31 décembre 2004	607 522	2 920 282	1 023 219	4 551 023
Au 31 décembre 2005	613 805	2 736 124	1 011 753	4 361 682

La valeur des emprunts au 31 décembre 2005 est estimée à 4 876 790 milliers d'euros.
et par échéance :

Années	Capital à moins d'un an	Capital entre 1 et 5 ans	Capital à plus de 5 ans restant à rembourser	TOTAL
2006	264 172			264 172
2007		266 719		266 719
2008		437 467		437 467
2009		348 668		348 668
2010		414 531		414 531
2011		447 127		447 127
2012			265 498	265 498
2013			401 242	401 242
2014			332 287	332 287
2015			324 720	324 720
2016			300 668	300 668
2017			309 521	309 521
2018			249 062	249 062
Total au 31/12/2005	264 172	1 914 512	2 182 998	4 361 682
Total au 31/12/2004	199 708	1 315 507	3 035 808	4 551 023

3.22 Fournisseurs et Autres dettes :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Avances et acomptes reçus sur commandes	405	773
Fournisseurs	30 648	22 076
Dettes fiscales et sociales	79 311	284 510
Dettes sur immobilisations	32 260	52 600
Produits constatés d'avance	37 711	38 532
Autres dettes	16 916	11 407
Total Fournisseurs et autres dettes	197 251	409 898

Au 31 décembre 2004, les dettes fiscales et sociales intègrent un montant 213 269 milliers d'euros correspondant à l'imputation, par le groupe, d'un crédit de TVA dont il s'estimait titulaire. Le 21 janvier 2005, cette dette née de cette imputation de crédit de TVA a été remboursée.

3.23 Passifs éventuels :
— Litiges : Les sociétés du Groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Sanef considère qu'au 31 décembre 2005, aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).
— Droit individuel à la formation : Conformément aux disposition de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures. Les charges sont comptabilisées à ce titre lors de l'accord entre l'employeur et le salarié sur le type de formation.
— Reversement de T.V.A. : A la suite d'un recours devant le Conseil d'État formé par diverses entreprises de transports routiers, le Conseil a rendu une décision le 29 juin 2005 annulant la lettre du 15 janvier 2003 par laquelle le directeur de la législation fiscale a informé le président du Comité des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes de ce que les sociétés concessionnaires d'autoroutes ne sont pas fondées à délivrer des factures rectificatives faisant apparaître la taxe sur la valeur ajoutée acquittée par les usagers depuis le 1er janvier 1996 jusqu'au 1er janvier 2001.
Il résulte de cette décision – qui ne vise néanmoins que les relations entre l'État et les sociétés de transport – que les sociétés concessionnaires d'autoroutes devraient désormais établir ces factures rectificatives lorsque les transporteurs en font la demande au titre des années 1996 à 2001.
En vertu de l'article 283-3 du code général des impôts, selon lequel toute personne qui mentionne la TVA sur une facture est redevable de la taxe du seul fait de sa facturation, les sociétés pourraient ainsi devoir verser la taxe sur la valeur ajoutée mentionnée sur les factures rectificatives. La société, en liaison avec ses tutelles, étudie actuellement les conséquences financières pour la société de cet arrêt du Conseil d'État

Sanef a depuis reçu une lettre du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 19 octobre 2005, indiquant que « le règlement de ce dossier n'entraînera aucune charge financière nouvelle pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes » suivie d'un courrier du ministre Délégué au Budget et à la Réforme de l'État, en date du 2 février 2006, confirmant que « les sociétés concessionnaires ne sauraient être rendues débitrices de la taxe à la valeur ajoutée mentionnée sur les factures rectificatives qu'elles délivreront à leurs clients au titre des péages supportés entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2000 ».
Dans ce contexte de garantie donnée par l'État, la société a maintenu au 31 décembre 2005 la décision prise au 30 juin 2005 de ne pas constituer de provision.
Engagement 1 % paysage. – Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1 % Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Engagement 1 % paysage	2 421	2 756
Total	2 421	2 756

Les dépenses dites du 1 % paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession :
« Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5 % du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'État au financement de ces dépenses pour un même montant. » (article 12.10).
Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et créé alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.
— Engagements d'achat de complément de titres : Par un accord d'options croisées, Sanef s'est également engagée, au moment de l'acquisition de Masternaut, à acquérir le solde des actions détenues par les actionnaires minoritaires (soit 1 464 sur les 9 652 actions existantes), pour un prix dépendant des performances de la société. Le montant à verser (au plus tôt le 31 décembre 2006) sera ainsi compris entre 985 milliers d'euros et 1 941 milliers d'euros.
— Cautions données : Sanef a donné à un organisme bancaire, quatre cautions d'un montant global de 10 084 milliers d'euros en vue de l'exécution d'un contrat d'équipement en Croatie, deux cautions pour un montant total de 1 381 milliers d'euros pour la participation à un appel d'offres pour un marché en Italie ainsi qu'une caution de 6 647 milliers d'euros en garantie de paiement sur ALIS, ce qui porte le montant total des cautions données à 18 112 milliers d'euros au 31 décembre 2005.
3.24 Risque de change. – Le groupe SANEF opère essentiellement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Il ne supporte pratiquement aucun risque de change sur les transactions qu'il effectue.
3.25 Risque de taux. – Le financement externe du groupe est libellé presque exclusivement en euros et est assuré principalement à taux fixe : il n'encourt pas de risque significatif de hausse des taux d'intérêt. Toutefois la société a variabilisé une partie de sa position en taux fixe grâce à des swaps de taux d'intérêt. Les caractéristiques des swaps sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur de marché au 31/12/2005	Sanef reçoit le taux fixe	Sanef paye le taux variable	Montant nominal
A fin 2008	- 712	2,833 %	Euribor 3 mois	90 000
	- 655	2,716 %	Euribor 3 mois	61 000
	- 339	2,901 %	Euribor 3 mois	60 000
A fin 2009	- 584	2,811 %	Euribor 3 mois	45 600
A fin 2014	1 340	3,805 %	Euribor 3 mois	43 000
A fin 2015	1 702	4,078 %	Euribor 3 mois	32 000
A fin 2017	5 173	4,036 %	Euribor 3 mois	100 000
	- 819	3,316 %	Euribor 3 mois	58 000
	599	3,601 %	Euribor 3 mois	50 000
Total	5 705			539 600

3.26 Transactions avec les parties liées. – Les principaux tiers ayant une position privilégiée vis-à-vis de Sanef sont :
— l'État, le principal actionnaire de la société ;
— La Caisse Nationale des Autoroutes, établissement public à caractère administratif ;
— Les autres sociétés concessionnaires d'autoroute, qui sont comme Sanef contrôlées par l'État.
La principale relation avec l'État est constituée par le contrat de concession et son cahier des charges. Les principales ressources de financement à long terme du groupe résultent des emprunts qu'il souscrit auprès de la Caisse Nationale des Autoroutes, établissement public de l'État.
Les relations avec les autres sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes sont limitées à un accord conclu avec APRR dont le réseau autoroutier est lié à SANEF, cet accord définissant les modalités de perception et de reversement des péages par l'une pour le compte de l'autre. Un accord de réciprocité concernant l'abonnement au télépéage « Liber-T » a également été mis en place pour rétrocéder les péages pour le compte des autres sociétés d'autoroute. La rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2005 est de 424 milliers d'euros, avantages en nature inclus. Il n'a été versé aucune rémunération aux autres administrateurs. Au cours de l'exercice 2005 il a été versé un montant de 258 milliers d'euros au titre des jetons de présence.

3.27 Agrégats financiers faisant ressortir la performance des sociétés concessionnaires et des autres activités :

(en milliers d'euros)	SANEF	SAPN	Sous-total : sociétés concessionnaires	Autres	Elimination Opération Intersociété	Groupe
CA	868 782	264 634	1 133 416	19 803	- 736	1 152 483
Ebitda (*)	572 551	167 237	739 788	3 009		742 797
Marge EBITDA (en %)	65,9 %	63,2 %	65,3 %	15,2 %		64,5 %
Résultat opérationnel (*)	388 324	81 213	469 537	2 434		471 971
(*) Hors éléments non récurrents.						

L'EBITDA est constitué de la somme de résultat opérationnel hors éléments non récurrents et des amortissements et provisions (hors provisions sur actifs circulants)

4. Tableaux des impacts de la transition aux normes IFRS

4.1 Tableaux des impacts de la transition au 1er janvier 2004 :

4.1.1 Capitaux propres au 1er janvier 2004 :

(En milliers d'euros)	Capital	Réserves	Total
1er janvier 2004	48 322	337 396	385 718
Corrections sur engagements mutuelles	–	- 2 643	- 2 643
Total au 1er janvier 2004, en normes françaises	48 322	334 753	383 075
Retraitement IFRS :			
1) Annulation des amortissements de caducité sur les immobilisations concédées renouvelables	–	70 021	70 021
1) Effet de la norme IAS 39 :			1 7 029
Prêt 1 % construction	–	- 950	
Juste valeur d'un instrument dérivé	–	2 679	
1) Annulation des charges à étaler	–	- 72	- 72
2) Effet fiscal des ajustements 1) et 2) ci-dessus	–	- 24 704	- 24 704
Total des retraitements IFRS		46 974	46 974
Total au 1er janvier en normes IFRS	48 322	381 727	430 049

4.1.2 Bilan au 1er janvier 2004 (Actif en milliers d'euros) :

ACTIF	01/01/2004 Règles Françaises	Reclassements	Retraitements	01/01/2004 Normes IFRS	
Ecart d'acquisition					Ecart d'acquisition
Immobilisations incorporelles	5 375			5 375	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles				5 444 405	Immobilisations corporelles
Domaine concédé	7 991 587				
Amortissements	- 2 617 203		(1) 70 021		
		33 834	(2) – 950	32 884	Actifs financiers non courants
Immobilisations financières	33 834	- 33 834			
Total actif immobilisé	5 413 593	0	69 071	5 482 664	Total Actifs non courants
Stocks et en cours	6 018			6 018	Stocks
Clients et comptes rattachés	54 408			54 408	Clients et autres Créances
Autres créances et comptes de régularisation	88 003	(4) – 14 548	(3) – 72	73 383	
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	145 137	- 145 137			

		145 137		145 137	Actifs financiers courants Trésorerie et équivalents de Trésorerie
Total actif circulant	293 566	- 14 548	- 72	278 946	Total Actifs Courants
Total de l'actif	5 707 159	- 14 548	68 999	5 761 610	Total de l'actif

(1) Annulation des amortissements de caducité.
(2) Actualisation effort à la construction.
(3) Annulation des charges à étaler.
(4) Reclassement des primes et frais d'émission d'emprunts en moins des emprunts.

4.1.3 Bilan au 1er janvier 2004 (Passif en milliers d'euros) :

PASSIF	01/01/2004 Règles Françaises	Reclassements	Retraitements	01/01/2004 Normes IFRS	
Capital	48 322			48 322	Capital
					Primes d'émission
Réserves consolidées et résultat	334 753		46 974	381 727	Réserves consolidés et résultat
Capitaux propres (part du groupe)	383 075		(1) 46 974	430 049	Capitaux propres (part du groupe)
Intérêts minoritaires					Intérêts minoritaires
					Total Capitaux propres
Provisions pour risques et charges	- 38 609				
		34 217		34 217	Provisions non courantes
		(2) 4 537 739	(1) – 2 679	4 565 060	Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)
		133 812		133 812	Dette d'impôt différé
		4 735 768		4 733 089	Total Dettes non courantes
		4 392		4 392	Provisions courantes
Emprunts et dettes financières	4 905 401	(3) – 4 576 647		328 754	Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)
					Fournisseurs et autres dettes
Fournisseurs et comptes rattachés	20 435			20 435	
Autres dettes et comptes de régularisation	359 639	(4) – 142 311	(1) 24 704	242 032	
		2 859		2 859	Dette d'impôt exigible
		4 711 707		598 472	Total Dettes courantes
Total du passif	5 707 159	- 14 548	68 999	5 761 610	Total du passif

(1) Voir Impact de la transition aux normes IFRS sur les capitaux propres au 1er janvier 2004.
(2) Reclassement des dettes et emprunts (partie supérieure à un an) et des primes et frais d'émission d'emprunts.
(3) Reclassement des dettes et emprunts, partie à plus d'un an : restent en dettes « courantes » la partie à moins d'un an des emprunts, les intérêts courus et les dépôts reçus.
(4) Reclassement des impôts différés passifs, des primes de remboursement des emprunts et de la dette d'impôt sur les bénéfices.

4.2 Tableaux des impacts de la transition au 31 décembre 2004 :
4.2.1 Capitaux propres au 31 décembre 2004 :

(En milliers d'euros)	Capital	Réserves	Résultat 2004 (part du groupe)	Total (part du groupe)
1er janvier 2004	48 322	337 396	–	385 718

Distribution de dividendes	–	- 16 737	–	- 16 737
Corrections sur engagement mutuelle	–	- 2 643	–	- 2 643
Résultat 2004	–	–	97 269	97 269
Total au 31 décembre 2004 en règles françaises	48 322	318 016	97 269	463 607
Retraitement IFRS :				
1) Annulation des amortissements de caducité sur les immobilisations concédées renouvelables	–	70 021	1 183	71 204
Annulation des charges à étaler	–	- 72	23	- 49
2) Effet de la norme IAS 39 :				
Prêt 1 % construction		- 950	23	- 927
Juste valeur d'instruments dérivés	–	2 679	- 461	2 218
3) Annulation de l'amortissement de l'écart d'acquisition de Masternaut	–	–	121	121
4) Effet fiscal des ajustements 1) et 2) ci-dessus	–	- 24 704	- 256	- 24 960
Total au 31 décembre 2004 en normes IFRS	48 322	364 990	97 902	511 214

4.2.2 Bilan au 31 décembre 2004 (Actif en milliers d'euros) :

ACTIF	31/12/2004 Règles françaises	Reclassements	Retraitements	31/12/2004	Normes IFRS
Ecart d'acquisition	4 717		(1) 121	4 838	Ecart d'acquisition
Immobilisations incorporelles	6 052			6 052	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles				5 387 405	Immobilisations corporelles
Domaine concédé	8 117 382				
Amortissements	- 2 801 181		- 2 71 204		
					Actifs financiers non courants
Immobilisations financières	33 117	- 10	(3) – 927	32 180	
Total actif immobilisé	5 360 087	- 10	70 398	5 430 475	Total Actifs non courants
Stocks et en cours	7 361			7 361	Stocks
Clients et comptes rattachés	73 382	(6) 42 883		116 265	Clients et autres Créances
Autres créances et comptes de régularisation	55 114	(6) – 55 065	(4) – 49		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	335 709				
		10	(5) 2 218	2 228	Actifs financiers courants
				335 709	Trésorerie et équivalents de Trésorerie
Total actifs circulant	471 566	- 12 172	2 169	461 563	Total Actifs Courants
Total de l'actif	5 831 653	(6) – 12 182	72 567	5 892 038	Total de l'actif

(1) Annulation de l'amortissement de dépréciation sur écart d'acquisition.
(2) Annulation de l'amortissement de caducité sur immobilisations renouvelables du domaine concédé.
(3) Actualisation des prêts 1 % à la construction.
(4) Annulation solde des charges à étaler.
(5) Juste valeur instrument dérivé.
(6) Reclassement des autres créances et comptes de régularisation en clients et autres créances à l'exception des frais d'émission et primes d'émission d'emprunts transférés au passif.

4.2.3 Bilan au 31 décembre 2004 (Passif en milliers d'euros) :

PASSIF	31/12/2004 Règles françaises	Reclassements	Retraitements	31/12/2004 Normes IFRS	
Capital	48 322			48 322	Capital
					Primes d'émission
Réserves consolidées et résultat	415 285		47 607	462 892	Réserves consolidées et résultat
Capitaux propres (part du groupe)	463 607		47 607	511 214	Capitaux propres (part du groupe)
Intérêts minoritaires	139			139	Intérêts minoritaires
				511 353	Total Capitaux propres
Provisions pour risques et charges	41 975	- 41 975			
		17 832		17 832	Provisions non courantes
		(8) (9) 4 351 315		4 351 315	Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)
		(9) 124 025		124 025	Impôts différés
		4 493 172		4 493 173	Total Dettes non courantes
		24 143		24 143	Provisions courantes
Emprunts et dettes financières	4 746 698	(8) – 4 358 545		388 153	Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)
		(9) 409 898		409 898	Fournisseurs et autres dettes
Fournisseurs et comptes rattachés	22 076	- 9 – 22 076			
Autres dettes et comptes de régularisation	557 158	(9) – 557 158			
		(9) 40 359	(7) 24 960	65 319	Impôt sur les bénéfices
		- 4 463 379	24 960	887 513	Total Dettes courantes
Total du passif	5 831 653	- 12 182	72 567	5 892 038	Total du passif

(7) Impact fiscal des retraitements.
(8) Reclassement de la partie à plus d'un an des emprunts en non courants.
(9) Reclassement des fournisseurs autres dettes et comptes de régularisation en fournisseurs et autres dettes pour 409 898 et en impôts social pour 40 359 et différé pour 124 025.

4.2.4 Compte de résultat de l'exercice 2004 :

(en milliers d'euros)	Règles françaises	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS	
Chiffres d'affaires	1 055 883			1 055 883	Chiffres d'affaires
Charges d'exploitation	- 635 048			- 630 889	Charges opérationnelles
Achats et charges externes	- 132 362	(1) 35 590		- 96 772	Achats et charges externes
Charges de personnel	- 138 542	(2) 4 715		- 133 827	Charges de personne
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	11 670	(3) – 6 506		5 164	Autres produits et charges (nets)
Impôts et taxes	- 122 100	(1) – 30 846		- 152 946	Impôts et taxes
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 253 714		(4) 1 206	- 252 508	Dotations aux amortissements et aux provisions

Résultat d'exploitation	420 835	2 953	1 206	424 994	Bénéfices opérationnel
				- 284 186	Charges d'intérêts
				7 632	Produits d'intérêts
			(5) – 461	- 2 829	Autres charges financières
			(6) 23	425	Autres produits financiers
Résultat financier	- 279 525	1 005	- 438	- 278 958	
Résultat courant des entreprises intégrées	141 310				
Résultat exceptionnel	3 958	- 3 958 (7)			
				146 036	Bénéfice avant impôt
Impôt sur les résultats	- 47 857		(8) – 256	- 48 113	Impôt sur les résultats
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	- 121		121		
Résultat net de l'ensemble consolidé	97 290	0	633	97 923	Bénéfice net de l'exercice
Intérêts minoritaires	21			21	Dont part des minoritaires
Résultat net (part du groupe)	97 269	0	633	97 902	Dont part du groupe
Résultat par action (en euros)	31			31	
Nombre moyen d'actions	3 169 733			3 169 733	
Résultat dilué par action (en euros)	31			31	
Nombre moyen d'actions diluées	3 169 733			3 169 733	

(1) Reclassement de la redevance domaniale en impôts et taxes
(2) Reclassement par compensation sur la production immobilisée
(3) Se décompose :
— Compensation de la production immobilisée et de remboursements d'assurance avec charges correspondantes (frais de personnel et achats et charges externes) : (9 589)
— Pertes nettes provisions dépréciation créances rattachées à des participations non consolidées : (323)
— Autres produits et charges sur opérations de gestion comptabilisés en charges et produits exceptionnels : 3 626
— Plus et moins values sur cession (220)

(4) Annulation dotation exercice (en normes françaises) :
— Amortissements de caducité sur les immobilisations renouvelables : 1 183
— Amortissements des charges à étaler : 23
(5) Variation juste valeur instrument dérivé sur emprunts
(6) Variation valeur actuelle prêts à la construction
(7) Reclassement des éléments du résultat exceptionnel dans le résultat opérationnel
(8) Impact fiscal des retraitements de transition

C – Affectation du résultat.

Le projet d'affectation du résultat sera publié à une date ultérieure conformément aux dispositions légales et réglementaires.

0602009